

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 AVRIL 2023 – 18H00 / HOTEL DE VILLE

CONVOCATION en DATE du 30 mars 2023

SECRETAIRE de SEANCE : Mme Ghislaine SALINGUE

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, Mme DI BELLO Christine, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. ARBOUCHE Mohamed, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme MULETTE REAL Carine, M. ANDRE Jimmy, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme DEZOTEUX Laurence, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. LIEGEOIS Bernard (procuration à M. BUSTIN David), Mme BERLINET Nicole (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à Mme DI BELLO Christine), Mme ROSART Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), M. CLIMPONT Romuald (procuration à Mme DELCOURT Fabienne), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), Mme NAUMANN-ROSCONVEL Josette (procuration à Mme LEMOINE Marie-France), M. LATAWIEC Michel (procuration à M. AGAH Charles).

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 25

Nombre d'absents/excusés : 8

Démarrage de la séance : 18h00

Afin d'ouvrir la séance, M. le Maire procède à la désignation du secrétaire et propose Mme Ghislaine SALINGUE

➤ **Pas d'avis contraire**

M. Nicolas PICARD, D.G.S., effectue l'appel et constate le quorum.

M. le Maire : Quelques points en informations générales :

- D'abord une information sur l'école du Mont de Péruwelz. Une visite a eu lieu, comme prévu, avec la direction de l'école. L'inspecteur académique avait été invité mais n'a pas pu venir pour des raisons d'agenda très certainement. Vous le savez l'école du Mont de Péruwelz est un chantier qui continue, qui ne s'est jamais arrêté, mais qui se modifie de jour en jour et l'objectif était de montrer aux parents l'évolution de l'intérieur du chantier. Les représentants des parents d'élèves ont donc été invités, nous étions une vingtaine de personnes et cette visite s'est déroulée le 21 mars dernier, donc les représentants de l'école et les élus référents étaient présents.

D'ailleurs, vous allez être tous contactés, les 33, pour une prochaine visite, pour ceux qui y sont déjà allés, ça sera un deuxième tour gratuit. Un chantier c'est très réglementé, pour des questions de EPI, de casques, de sécurité... Quand on est sur un chantier, nous ne sommes pas chez nous, nous sommes dans le chantier de l'entreprise qui nous est confié avant la réception. Cette visite sera organisée avec l'ensemble des élus, vous serez contactés par le secrétariat des élus qui va proposer plusieurs dates pour essayer d'avoir un maximum de présents, forcément, on ne pourra pas satisfaire tout le monde mais on essaiera d'avoir la date qui correspondra le mieux. Le Co-ordo sécurité ce qu'on appelle le SPS, limite le nombre de personnes pouvant se déplacer sur un chantier parce qu'il y a plein de corps de métier, il y a des échafaudages, de l'électricité, de la plomberie et plein de gens qui y travaillent. Cette visite sera une spéciale élus puisqu'on a voulu d'abord faire les parents d'élèves, la directrice de l'école et ses collègues professeurs.

- Concernant les événements à venir, n'oubliez pas la VIVICITTA, qui se déroulera ce dimanche 9 avril à partir du matin, c'est une opération dont nous sommes très fiers de renouveler avec la A.L.C.V.C, les services de la ville, etc... Soyez nombreux, venez nombreux, faites du sport.
- N'oubliez pas aussi les Turbulentes, le week-end du 5, 6 et 7 mai qui commencent le vendredi et se termine le dimanche comme d'habitude. Il y aura plusieurs spectacles sur les Arts de la rue. Nous sommes, je le rappelle, de nouveau partenaire depuis mon arrivée en 2020 avec les Turbulentes sur l'organisation et notamment les moyens humains et techniques et aussi sécurité. Je remercie M. Didier SIMON, mon adjoint, M. Jean-François SMITS, on ira voir le Sous-Préfet pour des réunion de sécurité, comme vous le savez, il faut sécuriser.
- Aussi, la course VTT Nord, le lundi de Pâques à partir de 12h00.
- Et puis la brocante des commerçants, le 8 mai puisqu'elle avait bien fonctionné, c'était la première l'année dernière. On espère que la météo soit magique sur tous ces jours que je viens de vous citer. Il y en a d'autre, j'en ai certainement oublié mais je donne les principaux.

M. Franck AGAH : J'ai une information à donner. Le club de foot de Vieux-Condé organise traditionnellement le tournoi de Pâques qui porte le nom de « David BRASSELET » et malheureusement, cette année, nous serons dans l'obligation de le reporter au 11 juin, étant donné que la Ligue et le district ont décidé de mettre les matchs officiels et les matchs reportés de la saison à ce week-end, samedi et lundi. Donc les équipes de Vieux-Condé étant associées par rapport à cela, nous ne pouvions pas accueillir les autres clubs qui jouaient en compétition. Je m'en excuse auprès des Elus et auprès des habitants, cet événement sera reporté au 10 et 11 juin de cette année.

M. le Maire : Que cette information soit notée, cela sera rappelé puisque nous aurons un prochain Conseil Municipal avant cette date, on donnera dans le fil du jour pour les sénatoriales car on doit aussi se réunir à ce sujet.

Deux autres choses, un peu moins sympathiques mais très importantes.

- Je voulais attirer l'attention de l'honorable assemblée et surtout des habitants qui vont regarder cette vidéo ou qui sont dans la salle, sur l'alerte que nous avons sur la pénurie d'eau potable. Un vrai sujet qui nous a déjà impacté pour ceux qui s'en souviennent en 2019-2020. On avait eu pendant des périodes des baisses de pression mais pas de coupure d'eau, à des périodes bien précises, le matin de bonne heure forcément et le soir, lorsque nous avons le plus besoin, par exemple prendre une douche, faire à manger... la journée c'était un peu moins impactant. Nous avons donc une alerte, vous avez vu que le gouvernement, le Président de la République a fait un certain nombre d'interventions.

Je veux insister sur le zoom du Valenciennois et le zoom du territoire Vicq et Hergnies, on est dedans, c'est cette nappe avec ces châteaux dont celui de Condé qui a été rénové il y a peu de temps, il y a celui de Vieux-Condé que vous connaissez au Mont de Péruwelz.

Avec les installations que nous avons aujourd'hui, nous constatons un niveau de nappe plus bas qu'en septembre 2019. Avant l'été, avant l'utilisation forte de l'eau pour d'autre chose, que se laver ou utiliser l'eau classique sur un usage de loisirs ou d'entretien des espaces verts.

Pour l'instant nous attendons une note du Préfet qui va passer des consignes de sécurité très strictes sur l'utilisation, je parle pour les communes et certainement aussi pour les habitants. Je ne reviens pas sur la position du Président de la République sur son espèce de bonus-malus, nous n'avons pas tout compris. J'attire votre attention sur le niveau de la nappe qui au moment où on se parle est très bas, il va y avoir deux incidences. La première, c'est une histoire de pression géographique, ça commence vers le Mont de Péruwelz et ça descend jusqu'au centre-ville, on le voit en direct sur les ordinateurs. Quand le Mont de Péruwelz n'a plus d'eau ou est en filet d'eau, dans le centre c'est à peu près une demi-heure après, ça va très vite. Nous avons des habitants référents que nous allons réactiver et qui nous donnent les informations en continue même si nous avons un prestataire qui le fait électroniquement mais l'information continue est plus rapide. J'attire votre attention sur cette inquiétude, sur le risque de sécheresse, je vous rappelle que nous sommes sur des plans de prévention de risques miniers, de mouvement de terrain et j'en passe.

Nous ne risquons pas d'avoir le risque d'inondation. En tout cas sur le risque sécheresse et donc mouvement de terrain qui pourrait impacter une voirie, une habitation, un champ...

C'est Valenciennes Métropole qui a récupéré la compétence, mesure avec gravité et avec le prestataire la capacité de faire face à cette pénurie qui est un constat d'événements naturels et climatiques, c'est assez important et préoccupant. Dès que nous aurons une information du préfet sur les consignes qui seront très strictes, nous les appliquerons, et nous passerons l'information auprès des habitants sur l'usage et l'utilisation de cette eau potable. Et ce n'est pas parce qu'il pleut que la nappe se remplit, je peux vous le dire après avoir eu la démonstration par les professionnels.

- Dernier sujet à l'ordre du jour, c'est le courrier de la poste que j'ai reçu. Petit rappel, ça s'appelle la Poste Immo, ce sont ceux qui gèrent les bâtiments de la poste, ce sont les gestionnaires du patrimoine de La Poste. Le 7 septembre 2021, il m'avait écrit en disant qu'ils souhaitaient vendre le bâtiment. J'avais fait un courrier de réponse le 28 septembre en recommandé en étant très clair et en m'opposant à la vente de cet immeuble puisqu'on connaît l'épisode qui suit, quand la poste vend son immeuble qui est d'ailleurs à côté de l'église, qui est l'ancienne mairie de Vieux-Condé. Plus de nouvelle depuis, depuis, tant mieux, ils n'ont pas vendu et peut-être qu'ils nous ont entendu mais pas tant que ça puisque le 6 mars 2023, 2 ans plus tard, je reçois de nouveau un courrier qui ressemble au précédent et qui me dit qu'ils vont mettre en vente le bâtiment, 56 place de République et qu'avant de débiter toute commercialisation, ils souhaitent savoir si la commune peut être intéressée par l'acquisition de cet immeuble. J'ai donc réécrit le 28 mars 2023 à La Poste pour manifester de nouveau, en recommandé, mon mécontentement, pour motiver, bien évidemment pourquoi l'augmentation du nombre d'habitant, la progression régulière, les besoins de services à la personne etc. Je ne veux pas qu'on soit une ville périphérique et dortoir, on ne peut pas parler de développement économique, de commerce, d'emploi et demain nous dire qu'on va fermer la poste. Il y a déjà pas mal de service de type bancaire qui ferment de plus en plus, pas spécifiquement à Vieux-Condé, vous voyez qu'aujourd'hui on fait nos comptes sur un téléphone.

Pour votre information, j'ai fait copie de cette lettre à Monsieur le Ministre des télécommunications, Madame Valérie LETARD sénatrice, Michèle GREAUME sénatrice, Monsieur Fabien ROUSSEL député, Béatrice DESCAMPS députée mais qui est aussi au département, Georges-François LECLERCQ Monsieur le préfet de région qui est aussi le préfet du Nord, Monsieur Guillaume QUENET qui est notre nouveau préfet arrivé récemment et Monsieur le Directeur Général de la section nord-ouest de cet organisme. Je vous ferai un retour dès que possible mais comprenez bien que je ne sais pas comment on se manifestera sur l'avenir de ce sujet. Je ne peux pas leur interdire juridiquement de vendre, je peux manifester, nous pouvons manifester notre mécontentement et notre inquiétude sur l'avenir des services à la personne et notamment la Poste qui est un service emblématique. La Poste, c'est comme une boulangerie, c'est un symbole, c'est un sujet très important.

En 2021 ils nous ont écouté, ils avaient appuyé sur pause, ils reviennent à la charge en 2023, je vous tiendrai bien évidemment au courant dès que j'aurai un retour sur le sujet.

M. Franck AGAH : M. le Maire, vous parlez d'un service public donc automatiquement je vais réagir. Oui effectivement en 2021 vous nous avez alerté par rapport aux discussions que vous aviez avec la Poste. Le seul questionnement que je vais me poser, c'est qu'il y a eu ce même problème avec la ville de Fresnes-sur-l'Escaut

je pense, la ville, Madame la Maire, dans la discussion a pris la gestion aussi de La Poste ou la retenue de la ville de la poste sur la ville. J'aimerais bien savoir si.....

M. le Maire : Il y a plusieurs sujets mais on va en discuter puisqu'on vote le budget aujourd'hui, vous allez voir, la situation nationale et internationale qui a un impact sur le budget, on en a déjà parlé lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Si on avait envie de faire crever les communes c'est comme ça qu'il fallait procéder, il ne fallait pas faire mieux, je parle du gouvernement et de ses décisions et de l'impact sur les soutiens et les non soutiens aux collectivités, ce qui aurait permis en effet, par exemple de préempter, mais il faut une liquidité pour le faire et un projet derrière.

Moi ce que je n'aime pas aujourd'hui, c'est que nous avons les Maisons France services qui sont venues visiter La Poste, c'était Caroline DI CRISTINA qui avait rencontré le Sous-Préfet, il était venu voir le bâtiment en disant que celui-ci n'était pas adapté et qu'ils ne souhaitent pas le faire à Vieux-Condé. Demain, on ferme La Poste et on va nous dire « vous récupérez le bâtiment, vous en faites ce que vous voulez et vous irez à la Maison France Service de Fresnes ou Condé. Moi, je n'ai pas de soucis avec nos communes voisines, on s'entend très bien, mais j'ai une question de mobilité, de distance, d'accès au service donc je vous rejoins sur le fait d'avoir une réflexion globale. C'est malheureux d'écrire comme cela et d'écrire à l'ensemble de la population qui je pense ont autre chose à faire comme nous d'ailleurs, j'aurai plutôt souhaité que les services de La Poste ou les services de l'Etat nous propose un projet clef en mains. Je peux comprendre qu'on puisse vendre un immeuble, on le fait aussi d'ailleurs, mais de proposer quelque chose comme un service ou relais. Ma crainte aujourd'hui est que l'immeuble se vende et que demain nous ayons un particulier qui fasse des appartements ou un commerce et que La Poste disparaisse, je n'ai pas le lien. On me répond que France Service n'est pas sur le territoire de Vieux-Condé, même s'il est proche, en termes de mobilité.

Je vous rappelle que le terminus du tramway, c'est Vieux-Condé, 627 mètres, il s'arrête au Boulon, il ne va pas jusqu'au Mont de Péruwelz, il y a un vrai sujet, je reproche moi, mais comme d'habitude c'est une pratique qu'on connaît bien malheureusement avec ce gouvernement, je suis désolé à chaque fois, j'ai l'impression de me plaindre mais c'est un fait, on reçoit un courrier « brut de décoffrage », inscrit « bonjour je vends », je n'ai pas de projet derrière, il n'y a rien du tout, aucune garantie. On sera très attentif et j'espère que les services de l'Etat réagiront, je pense au ministre de tutelle qui peut-être nous proposera quelque chose et nous verrons où l'on pourra intervenir.

M. Franck AGAH : Je donnais cette précision parce que dans le cas de l'ANRU en 2009, lorsqu'on avait rasé les bâtiments SIGH, La Poste annexe était dans ces bâtiments et qu'à un moment donné dans les transactions, nous sommes arrivés à avoir un point relais qui était la librairie qui pouvait fournir à un moment donné un apport financier d'un montant, je crois, c'était à l'époque 150 €, et La Poste ici restait un service postal avant d'être la Banque Postale. Je vous alerte par rapport à cela car si on a fermé la mairie annexe dans le cas de l'ANRU qu'on a pu à un moment donné « jouer », façon de parler, rendre service à la population du quartier par le biais de la librairie...

M. le Maire : Pour rappel, Caroline DI CRISTINA me le précise, elle a raison, quand le Sous-Préfet a dit que le bâtiment de La Poste ne l'intéressait pas pour la Maison France Service, on lui a proposé La Maison pour Tous, un autre bâtiment sur un autre secteur qui est aussi dense, 33 % de la population habite le quartier Solitude Hermitage, donc c'était légitime. Tout comme le distributeur de billets que nous avons toujours demandé que nous n'avons jamais eu. Aujourd'hui nous avons des prestataires qui nous disent qu'il n'y a pas de problème mais que l'on doit payer. On y reviendra en effet, je suis sûr qu'on sera 33 à répondre présents si jamais ça devait bouger dans le mauvais sens, en espérant que l'on sorte de cette situation avec quelque chose de positif, mais en effet, c'est une très grosse inquiétude.

M. Charles AGAH : Permettez-moi d'avoir juste un mot par rapport à la mobilisation nationale contre la réforme des retraites, je n'en ai pas pour longtemps. Bien-sûr notre groupe soutient pleinement cette mobilisation et continuera à soutenir jusqu'au dernier jour de grève et jusqu'au retrait de cette réforme. Nous ne comprenons pas l'entêtement de Monsieur le Président à vouloir faire passer cette réforme quoi qu'il en coûte notamment aux

employés de la commune qui continuent à soutenir le mouvement de grève et à se déplacer dans les différentes manifestations.

Aujourd'hui, on est à 7 français sur 10 qui soutiennent encore cette manifestation et qui sont aujourd'hui contre la réforme des retraites. Nous nous étonnons tout de même du changement de mobilisation au niveau de la commune et nous voudrions avoir plus d'éclaircissement par rapport aux différentes rencontres avec l'inter-syndicale et à votre non prise en tout cas officielle, prise de position sur cette réforme depuis la dernière fermeture de nos services municipaux.

M. le Maire : La position politique elle est la même et elle restera la même, nous sommes et nous avons toujours été contre cette réforme des retraites. Pour plusieurs sujets, on ne va pas revenir dessus sur le débat de fond, il est national mais a un impact local et dans notre vie privée, chez nos agents etc.. sur l'équilibre et les différentes remarques qui ont été faites à des étages bien au-dessus de nous. Je voudrais rappeler deux choses, on a fait 4 jours, 5 jours en comptant le samedi, de mobilisations globales. A la demande des syndicats, je vais dire l'inter-syndicale donc les deux syndicats qui représentent l'ensemble du personnel des services de Vieux-Condé. Au départ, ils nous avaient demandé, je crois que c'est le syndicat majoritaire, la CGT, une possibilité de prise en charge partielle ou autre d'une partie du salaire car vous le savez, que cela soit dans le public ou dans le privé, le salaire n'est pas payé. Pendant ces 5 jours-là, en dehors du fait de se rassembler en bas et de mettre de cadenas symboliquement, cela nous a permis d'avoir une vision au niveau national, cela fait un Maire de plus qui crie au secours et si tout le monde le faisait ça serait mieux. Nous avons payé l'intégralité des salaires, je pense sincèrement, que nous sommes la seule commune, sauf erreur de ma part, certaines l'on fait à 50 % mais pas à 100 %, nous avons intégré 100 % des salaires sans toucher à aucune indemnité ou variable d'ajustement, régime indemnitaire. J'aurais bien voulu qu'il y ait un consensus politique au-delà des parties, on est bien conscient que ce qu'ils sont en train de nous annoncer va être un carnage.

Maintenant, il n'était pas possible pour nous, sur la partie financière, je ne parle pas sur la partie position politique, elle n'a pas changé, de continuer à maintenir cela car le nombre de jours représente des sommes très importantes. On peut donner le montant, c'est de l'argent public donc c'est très transparent, les jours de soutien c'est 80 000 € de salaires versés aux agents qui n'auraient pas dû percevoir si on avait appliqué des règles strictes. C'est la décision du Maire de fermer la mairie, ce qui m'engageait à maintenir le salaire des agents, c'était ma façon de soutenir pour dire « allez manifester, allez-vous mobiliser, ne vous inquiétez pas sur votre fiche de paye vous n'aurez pas moins 1, 2 jours, 3 jours ». Forcément, cela a une durée dans le temps, si demain on avait continué, nous serions peut-être 150 000 € ou 200 000 €, vous comprenez bien, et on va le voir dans le vote du budget, que ce n'était pas possible.

Concernant le type de manifestation, je suis impatient d'attendre le 14 avril le conseil constitutionnel. Je pense que tout le monde ici autour de la table condamne toute forme de violence que cela soit d'un côté ou de l'autre, je pense qu'on peut manifester son mécontentement tranquillement. L'inter-syndicale le sait, à mon soutien, on avait réuni avant ça, l'ensemble du personnel au complexe sportif où j'avais déjà donné une position, je n'avais pas validé le fait de payer ou pas les salaires car c'est très compliqué et on a fait comme eux, on s'est servi de la Loi pour pouvoir payer les agents et donc c'est le Maire qui a fermé la mairie d'où la chaîne avec le cadenas. Aujourd'hui on soutient toujours et on soutiendra toujours, nous restons tous, je pense qu'on est 33 à le dire et la majeure partie vous l'avez dit 70 % à peu près des gens qui sont contre cette réforme des retraites. Ma position elle est claire et elle ne changera pas là-dessus, la seule chose c'est ma position financière.

Communication de l'état annuel des indemnités des élus

M. le Maire : Concrètement, depuis le 27 décembre 2019, l'engagement à la vie locale et proximité. Je ne sais pas si les autres communes le font mais nous on est peut-être précurseur sur ce sujet. Toute personne qui touche 1 € versé par la commune, nous avons obligation de le mettre en annexe, c'est une information, ce n'est pas un vote c'est un constat. Vous savez que les indemnités des élus sont fixées par strate, par différents coefficients avec des bonus ou non selon les quartiers et communes de France. Vous avez ce tableau en brut, avant prélèvement d'impôt à titre personnel des élus qui le regarde de plein droit. Vous avez le montant annuel des indemnités versées par la ville de Vieux-Condé. Forcément, des indemnités autres, avant il y avait beaucoup de case, mais c'était il fut un temps. Depuis le non cumul des mandats, ce n'est plus que Valenciennes Métropole concrètement où vous avez 4 élus dont votre serviteur qui est Vice-Président, avec Caroline DI CRISTINA, Didier SIMON et Franck AGAH.

Adoption du procès-verbal du 9 mars 2023

M. Franky LEFEBVRE : Deux choses, si vous reprenez la page 6 concernant les 21-22, je suis intervenu sur l'école du Mont de Péruwelz où j'ai demandé des éléments sur les surcoûts, ce n'est pas stipulé.

M. le Maire : Ce n'est pas écrit ?

M. Franky LEFEBVRE : Madame NAUMANN est intervenue aussi concernant le carnaval ce n'est pas stipulé non plus.

M. le Maire : On va vérifier sur l'enregistrement, je regarde le secrétariat général, on va vérifier et cela sera rectifié.

M. Franky LEFEBVRE : La seconde chose, concernant les surcoûts de l'école du Mont de Péruwelz. Je vous ai demandé ceci, mais je ne voulais pas les éléments relatifs au marché, je souhaitais les éléments qu'il y avait autour.

M. le Maire : Oui j'ai vu, vous avez fait des échanges récemment, nous vous avons donné un tableau, vous avez demandé des compléments d'informations qui sont en cours et que vous allez recevoir. Retenez une chose, j'ai un chiffre en tête mais les services vous le donneront plus précisément avec les virgules et les centimes, retenez à peu près que les surcoûts, hors covid et hors coût de la construction, car on l'aurait subi, le coût approximatif du préjudice du retard de l'école du Mont de Péruwelz avec sa location de préfabriqués, entre 400 000 € et 500 000 € déjà indemnisés parce qu'assurés en dommage d'ouvrage. Donc il y a l'assureur qui verse l'indemnité et qui se retourne contre les entreprises donc le préjudice n'est pas direct à la ville. On vous donnera le montant du préjudice et le montant des recettes qui sont perçues par l'assureur. Par exemple la location des préfabriqués est prise en charge, c'est 8 000 €, 9 000 € par mois, parce qu'on a souscrit une dommage ouvrage. Mais vous aurez les compléments d'information et vous aurez tout le détail, j'ai vu passer votre message ne vous inquiétez pas.

M. Franck AGAH : Lors du dernier conseil, M. le Maire, j'étais intervenu aussi lorsqu'on a eu la délibération sur la convention sur le CAPEP, j'avais demandé des précisions et le tableau des travaux effectués par l'association POINFOR, vous nous avez donné des explications concernant POINFOR qui ne renouvelait pas sa convention avec la ville en 2023. Je vous avais sollicité pour avoir le tableau détaillé.

M. le Maire : Vous ne les avez pas eus ?

M. Franck AGAH : Non

M. le Maire : C'est noté au secrétariat s'il vous plaît ?

Mme Fabienne DELCOURT : Ce n'est pas les dates habituelles, cela a été notifié dans le mail que nous avons reçu.

M. Franck AGAH : Ce qui a été réalisé en 2022, nous sommes en mars 2023.

Mme Fabienne DELCOURT : Ils ont une date butoir, le 31 mai ils vont faire 2022.

M. Franck AGAH : Lorsqu'on avait voté les conventions, en 2022 du CAPEP et de POINFOR on avait eu également les deux en annexe, de l'année 2021.

Mme Fabienne DELCOURT : ils ont peut-être changé...

M. le Maire : On va revenir vers vous il n'y a pas de sujet, si c'est au mois de mai on aura peut-être au mois de juin l'information avec POINFOR, je précise ce n'est pas une volonté de notre part, traduction, c'est qu'ils ont des difficultés pour recruter des encadrants. Ce qui est malheureux par les temps qui courent. Avez-vous d'autres questions sur l'adoption du procès-verbal ?

M. Charles AGAH : Je n'ai pas de remarques sur des virgules ou des fautes d'orthographe. Par rapport à la demande qui a été faite de mon collègue Michel LATAWIEC sur le CPTS, vous deviez avoir une assemblée générale le 23, avez-vous un retour sur cette assemblée générale ? Pouvez-vous nous donner plus de précisions ?

M. le Maire : Mairie de RAISMES, 20H00, avec tous les professionnels de la santé, l'annonce que depuis le mois de novembre je parle pour la ville de Vieux-Condé je ne parle pas des autres communes. Forcément, la ville de Vieux-Condé était dans cette programmation sur celui du Valenciennois car il y en a un sur l'Amandinois, c'est deux secteurs différents et la politique n'est pas la même. Là c'était une assemblée générale, c'était un bilan de toutes les actions, les professionnels de santé sont rentrés dans cette programmation à partir de novembre 2022, donc ici il y a peu de temps. J'ai rencontré le directeur de l'ARS, j'avais déjà rencontré son adjointe ici en Mairie, pour qu'on puisse faire une rencontre spécifique sur Vieux-Condé avec les professionnels de santé parce que l'on parle de médecine générale.

Il y a tous les professionnels de santé comme les pharmaciens, les dentistes, les kinés, pour que l'on puisse faire ici une réunion avec tous les professionnels de santé de Vieux-Condé, avec les responsables et les co-présidents du CTPS, pour leur indiquer toute la nouvelle boîte à outils dont ils disposent et les choix qu'ils vont pouvoir faire par rapport à cette programmation. L'assemblée générale s'est bien passée, il y avait beaucoup de Maires, nous c'était la première fois que nous étions invités puisqu'avant nous n'étions pas adhérents, nous étions seuls, nous n'étions ni dans l'Amandinois ni dans le Valenciennois.

Prochaine étape, réunir l'ensemble des professionnels avec le CTPS pour qu'ils expliquent concrètement à quoi ont droit les médecins de demain et encore d'aujourd'hui, s'ils rentrent dans une programmation de territoire. Ils ne réfléchissent plus par ville mais par territoire, y compris mobilité. Ils parlent d'aide financière, d'accompagnement... Je vous avouerai qu'une partie des éléments de langage en termes d'initiales, nous n'avons pas tout compris avec les autres Maires, c'est normal car ce sont des médecins avec un langage particulier. Le but est de zoomer sur Vieux-Condé et de présenter à ceux qui ont un projet d'installation ou ceux qui sont déjà chez nous leurs droits avec ce projet de territoire de la santé. J'espère avant le mois de juin.

M. Charles AGAH : Si c'est avant le prochain conseil municipal on pourra avoir un compte-rendu ?

M. le Maire : Bien évidemment.

M. Charles AGAH : Ensuite, on vous a posé la question de savoir quand est-ce que FILIERIS allait réellement s'installer, vous aviez dit que vous alliez revenir vers nous avec des dates précises.

M. le Maire : La visite de l'architecte a eu lieu la semaine dernière pour valider les plans définitifs, budget 43 000 € - 45 000 €, on en parle demain au conseil d'administration du CCAS car c'est demain matin le vote du budget aussi. On a une visio avec M. BLANCHART le directeur régional de FILIERIS pour peaufiner les différentes parties et la phase travaux. Nous allons leur demander leur cahier des charges.

M. Charles AGAH : On n'a pas encore de date de travaux ?

M. le Maire : Moi j'espère juin ou septembre, honnêtement je ne sais pas. Plus vite ils le feront, plus vite on rachètera le bâtiment actuel à côté de la Maison pour Tous.

➤ Vote à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22

M. le Maire : Comme vous le savez, le Maire dans le cadre de ses délégations, pour éviter de réunir toutes les 5 minutes le Conseil Municipal prend un certain nombre de décisions, avez-vous des remarques sur ces décisions prises ?

M. Pierre SCARAMUZZINO : Juste une demande de précisions, concernant la page 6. Sur le domaine des assurances, on ne sait pas trop comment se positionner sur la lecture du document. Ce sont des avances que la ville a effectué, vous avez été remboursé et c'est d'ailleurs pour ça que cela a été budgétisé et inscrit, puis vous avez le retour des indemnités par l'assureur ?

M. le Maire : Par exemple, le choc de véhicule, quand un tiers percute un de nos véhicules vous avez le recours qui est fait par notre assureur contre l'assurance du véhicule à condition qu'il ne se sauve pas et à condition qu'il vienne en disant « j'ai percuté », ou qu'il se fasse « choper » par les caméras ou notre police municipale. Donc c'est ce qu'on appelle des avances sur recours, ce sont des sommes perçues suite à des recours. Pour l'Avenue Beth, il y a certainement un véhicule qui a tapé dans un de nos panneaux, on a remplacé le panneau et le montant global ce sont des sommes qui sont des indemnités d'assurances acceptées, ce sont des sommes qui sont perçues. Remboursement de dommage, c'est pareil, 359 € directement à la société « Mondiale pare-brise », c'est un bris de glace d'un véhicule. Concernant le choc de véhicule, il y en a eu un assez important qui a été payé directement à la carrosserie « Bonifacio » qui a fait les réparations.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Nous l'avons bien analysé, nous souhaitons avoir si nous avons reçu un remboursement de l'assurance.

M. le Maire : Oui le remboursement est indiqué en haut de page, indemnité d'assurance acceptée par le Maire. Dans le cadre de ma délégation, pour éviter de passer des délibérations, je peux accepter ce genre d'indemnités. Si un véhicule qui a subi un choc, un assureur du véhicule qui paye et soit c'est payé à nous parce que c'est nous qui changeons comme un panneau de signalisation, soit c'est un véhicule et c'est le garage comme par exemple

Bonifacio qui a été payé en direct pour éviter de faire le croisement d'écriture, c'est ce qu'on appelle les prises en charges. Autres questions sur le 2122 ?

M. Franky LEFEBVRE : M. le Maire, je vais toujours revenir sur l'école du Mont de Péruwelz, je vois encore une dépense...

M. le Maire : Elle va porter votre nom je vous préviens.

M. Franky LEFEBVRE : Oui ! Je n'ai pas fini encore, à quoi ça correspond cette découpe de sol ? C'est la page 5.

M. le Maire : L'école primaire qu'on a dû fermer, elle était en section « pas terminée » avec un balatum rouge, la phase 2 est venue faire la jonction donc maintenant on casse le mur du milieu, c'est un mur qui devait être cassé et on reprend la totalité du balatum.

M. Franky LEFEBVRE : Ce n'était pas prévu dans le marché ?

M. le Maire : Si mais ce sont des choses que l'on développe au fur et à mesure. Cela n'a rien à voir avec le marché, dedans vous avez la globalité des sommes puis nous débloquons des sommes au fur et à mesure du montant des travaux. On ne paye pas les entreprises en une seule fois. Ce sont ici des décisions qui correspondent à des inscriptions budgétaires. Sachez qu'un Maire ne peut pas signer un engagement 21-22 si ce n'est pas inscrit budgétairement. Avez-vous d'autres questions ?

M. Franck AGAH : Je reviens à la page 6, sur les décisions prises par vous-même au titre de la délibération D/2020_020. La décision de demande de subvention au titre du fonctionnement sur fonds nationaux pour le poste de préfigurateur au niveau de la CAF. Est-ce que ce montant de 43 344,00 € se retrouve sur la délibération 3, pour la CTG.

M. le Maire : On y reviendra, il y a plusieurs choses à vous dire sur le CTG. Mais oui c'est dedans et on parlera de labellisation.

➤ Vote à l'unanimité

Direction des Affaires Financières

D2023_27 Création d'une autorisation de programme pour le marché de chauffage

M. le Maire : Vous le savez, nous avons renouvelé notre marché de chauffage pour 8 ans avec l'entreprise DALKIA qui était l'entreprise sortante. Il est nécessaire d'inscrire en autorisation de programme conformément au marché dans la section P3/2 le renouvellement du matériel. C'est très important, surtout par les temps qui courent, le renouvellement du matériel vieillissant, c'est ce qu'on appelle le GER, c'est le gros entretien et renouvellement. Dans un marché, il y a un marché d'entretien et dedans vous avez un marché dans lequel vous consacrez une somme pour chaque année, investir dans une nouvelle chaudière à énergie basse ou une pompe à chaleur ou tout ce qui tourne autour du chauffage. Le montant est de 340 000 €, on le fait en autorisation de programme car on est sur une durée sur plusieurs exercices, en l'occurrence 8 ans et donc réparti à hauteur de 42 500 € par année. Cela veut dire qu'en plus de l'entretien classique du chauffage, de la consommation et des choses comme ça, nous allons investir, comme était prévu au marché, 42 500 € chaque année. Attention, on pourrait des fois avoir comme on l'a déjà eu sur le précédent marché, investir 70 000 € une année et le solde de l'autre année avec des décisions

modificatives ou des changements, ce n'est pas une science exacte. Si on a une énorme chaudière qui nous coûte 70 000 €, on va cumuler deux ans et intervenir dessus en une fois et on ne va pas fabriquer la moitié de la chaudière.

M. Charles AGAH : Est-ce que vous avez prévu de changer le chauffage au niveau de l'école Pierre Lemoine?

M. le Maire : Mon rêve, c'est de couper la connexion du chauffage avec la centrale nucléaire que nous avons, désolé de l'appeler comme ça mais pour l'avoir visité à plusieurs reprises, je vous mets au défi de trouver « le bouton et la manette qui vont bien », même DALKIA a du mal. La chaufferie principale qui se trouve à l'école Joliot-Curie et qui connecte tous les bâtiments et les puissances ne sont pas les mêmes donc c'est très compliqué. Je pense, en tout cas j'ai émis le souhait que dans les années à venir ou assez rapidement et on sera peut-être éligible à des aides gouvernementales et des aides de Valenciennes Métropole. Je voudrais isoler ce bâtiment et avoir son propre chauffage en pompe à chaleur. Il n'est pas très grand par rapport aux autres, quand vous voyez Joliot-Curie et Pierre Lemoine les volumes ne sont pas les mêmes.

Je pense qu'ils auraient l'autonomie de consommation plus intéressante, un chauffage correct, plus de coupure et plus de sécurité. On a aussi l'alarme à régler, sachez quand on rentre dans un bâtiment et quand on coupe l'alarme, cela déclenche l'alarme d'un autre bâtiment. Le but serait de le couper du circuit global. Pour moi, ce n'est pas bien réalisé, c'était peut-être bien à l'époque mais aujourd'hui ça ne fonctionne pas dans la durée et cela coûte très cher. Vous avez Joliot-Curie qui est chauffé au 2^{ème} étage à 28-29 degrés avec la même chaudière que Pierre Lemoine où il fait 19 degrés, ne me demandais pas je ne suis pas technicien, même DALKIA a beaucoup de difficultés à comprendre la machine. Je pense, on va dissocier et mettre un système de pompe à chaleur puisqu'il y a déjà les nourrices qui passent à l'intérieur.

M. Charles AGAH : Vous nous aviez déjà répondu ça lors d'une question orale.

M. le Maire : C'est toujours mon intention elle n'a pas changé.

M. Charles AGAH : Vous avez une date peut-être, pas cette année en tout cas?

M. le Maire : Peut-être, je ne sais pas, on va voter le budget d'abord. Là on va voter l'autorisation de programme déjà pour cette somme ci-contre.

DELIBERATION

M. le Maire rappelle :

Vu la délibération 2022_152 en date du 19/10/2022, par laquelle le conseil municipal a entériné la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché 2022_18 concernant le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments à l'entreprise Dalkia et a autorisé la maire à signer les pièces s'y rapportant.

Considérant le poste P3/2 concernant plus particulièrement le renouvellement du matériel, avec un objectif d'amélioration de la performance énergétique :

Considérant que ce type de dépenses concerne l'investissement ;

Considérant que ledit marché est conclu pour une durée de 8 années et prévoit pour le poste P3/2, un montant annuel s'élevant à 35 340,12€ HT, soit 42 408, 14€ TTC, soit un total de 339 265,12 TTC ;

Considérant qu'il y a lieu de créer une autorisation de programme pour le poste P3/2 de ce marché.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- DECIDER de voter la création d'une autorisation de programme (N°23001) et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant global de l'AP : 340 000 €

- Crédits de paiement 2023 : 42 500 €
- Crédits de paiement 2024 : 42 500 €
- Crédits de paiement 2025 : 42 500 €
- Crédits de paiement 2026 : 42 500 €
- Crédits de paiement 2027 : 42 500 €
- Crédits de paiement 2028 : 42 500 €
- Crédits de paiement 2029 : 42 500 €
- Crédits de paiement 2030 : 42 500 €

➤ Vote à l'unanimité

D2023_28 Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement en cours dans le cadre de l'étape budgétaire du Budget Primitif 2023

M. le Maire : Je m'explique, avant de voter le budget primitif, il faut qu'on « nettoie », que l'on soit très clairs dans nos autorisations de programme, donc il faut pouvoir les motiver bien évidemment. Je vais vous les rappeler mais très succinctement, l'autorisation de programme PNRQAD Gambetta/Dervaux, vous avez le paiement des deux dernières échéances qui sont inscrites sur 2025 soit une augmentation de deux ans sur la durée du programme car vous savez que le PNRQAD a été impacté par le Covid, le temps qui passe et une nouvelle consultation pour la phase 2 là où on a rasé l'ancien LIDL, troisième bâtiment qui va être en cours de construction bientôt.

Réalisation de la salle multimodale à dominante culturelle, on en a déjà parlé ici, c'est l'Éphémère aujourd'hui qui sera transformée. Vous avez l'allongement d'autorisation de programme aussi puisqu'on l'a dit, on regardera la « fenêtre de tir » la plus économique possible entre le coût de la construction pour essayer d'avoir un bâtiment digne de ce nom et à hauteur de l'image de la Ville.

L'éclairage public, il n'y a pas de modification. Je voulais vous préciser concernant l'éclairage public, c'est plus de 1 500 points d'éclairage. En 2016, avant la crise et heureusement pour nous, nous avons passé un marché, on a investi plus de 3 millions d'€ pour remplacer les ampoules notamment au sodium qui sont des ampoules très énergivores par des ampoules basse consommation type LED. Je voulais juste vous montrer un tableau, ce rapport de performance énergétique, ce n'est pas un marché d'éclairage public, c'est-à-dire que nous avons un bonus-malus si l'entreprise nous aide à faire des économies, elle touche une part de ce que l'on ne dépense pas et si elle nous fait dépenser plus d'argent elle est « punie », forcément vous vous doutez bien que la punition est plus importante que l'économie.

Mais je voulais le dire parce que quand une entreprise fait bien son travail c'est bien aussi de le dire. Ça c'est la courbe, en 2016 c'est l'année zéro, concrètement de consommation et d'objectif de consommation. Vous voyez que sur la 8^{ème} année, nous sommes à la 6^{ème} année, et nous sommes à une consommation qui a été divisée par deux, ça c'est du concret quand on se pose des questions énergétiques avant la crise. Ici nous sommes en 2016

quand on prend la décision et heureusement pour nous, parce que sinon le coût de l'électricité dont je vais vous parler en terme budgétaire, il serait bien plus important si nous n'avions pas fait ce changement d'éclairage LED. Nous avons un bon retour aussi des habitants parce que c'est un éclairage plus moderne, plus bas en termes de cross, plus proche, les gens voient mieux, c'est plus confort. Je voulais vous dire que le pari est réussi, c'est 3 millions d'€ étalés sur plusieurs années d'investissement et c'est à peu près 1 500 points d'éclairages. Il doit nous en rester 100 à changer, par exemple, la rue Gambetta tout simplement parce qu'on doit refaire des passages de câbles, etc.. La rue Gambetta qui n'a toujours pas la fibre et qui est encore à l'ADSL mais c'est normal, on doit passer les fourreaux. Je voulais juste faire un petit zoom sur ça. Pour l'éclairage public pas de modification puisqu'on est en fin de renouvellement.

Déconstruction - reconstruction du groupe scolaire G. GERMAY, reprise 2023 du solde 2022 et inscription sur la totalité du solde de l'opération soit 1 685 358,08 €, c'est ce qui nous reste à payer pour finir les différentes phases, on est en phase 2 et la phase 3 est la démolition de l'ancien bâtiment maternel pour le transformer en parking pour les professeurs d'école.

L'acquisition d'une cellule commerciale dans le cadre de la convention PNRQAD Dervaux /Gambetta, c'est la cellule au rez-de-chaussée de la Police Municipale, cela avance, j'espère que l'on va signer un jour et que l'on fera une belle inauguration en grande pompe avec tous les services de l'État. C'est 220 000 € et je n'ai pas de date.

Concernant le PNRQAD entrée de Ville Bélurier pas de modification et PNRQAD Centre-ville Bélurier, pas de modification non plus. Vous avez donc un tableau qui est en annexe. Ce qu'il faut retenir, vous avez les montants de l'AP, la troisième colonne, total cumulé toutes délibérations comprises c'est le budget global de l'opération et les montants des crédits de paiements vous les avez étalés sur 2023, 2024, 2025. Il y a des années à 0 €, à 200 000 € ou 300 000 € ce sont des années projetées où nous sommes en capacité. Par exemple, l'école du Mont de Péruwelz on est à 4 952 000 €, les crédits de paiement derrière nous, 3 266 641,92 € et il reste 1 685 358,08 € et ainsi de suite. Ça peut s'étaler sur plusieurs années ou sur une année selon le phasage. Je suis plutôt confiant sur l'évolution des travaux, sur un certain nombre d'autorisations de programme. Avez-vous des questions sur les autorisations de programme? C'est une rectification obligatoire avant de faire le budget.

M. Franky LEFEBVRE : Je voulais revenir sur la convention de PNRQAD concernant Gambetta/Dervaux. Avez-vous une date de commencement de travaux.

M. le Maire : Pour la 2^{ème} Phase, PARTENORD habitat a lancé une consultation, la semaine dernière je les ai rencontrés, infructueux. Il n'y a pas d'entreprise qui répond pour construire le bâtiment. Aucune entreprise du bâtiment sur les gros œuvres n'a répondu.

Ce n'est pas qu'il y en a un qui est trop cher, il n'y a juste pas de réponse. Je suis heureux de savoir que nos entreprises du BTP vont très bien. Pour votre information, j'ai demandé au président de PARTENORD, à ce qu'on puisse le rencontrer avec un certain nombre d'acteurs pour comprendre, ce sont les codes de la commande publique je fais très attention à ce que je dis. Quand on voit des entreprises qui viennent nous voir, nous les Maires, en disant qu'elles ont besoin de travailler, les marchés représentent plusieurs millions d'euros, ce n'est pas la ville c'est PARTENORD. Ils ne répondent pas, ils ne sont pas recalés parce qu'ils sont trop chers, ils ne répondent pas. On va s'appeler une principauté demain, « on sera Monaco », tout va bien chez nous. On verra, cela sera relancé bien sûr. Là c'est la phase 2 et pour la phase 3 on reviendra vers vous assez rapidement, je ne peux pas vous dire là on attend une validation de l'Agglo pour le côté Dervaux, on avancera aussi sur 16 logements en accession à la propriété comme le prévoit la convention PNRQAD sur la mixité sociale. Si tout va bien, avant la fin de l'année.

M. Franky LEFEBVRE : Pour revenir encore sur l'école du Mont de Péruwelz. Le tableau qui m'a été communiqué, les montants ne correspondent pas avec ceux du tableau que vous venez de citer.

M. le Maire : Vous pouvez avoir des décalages au niveau des taxes et aussi sur les avenants et les prix de révision des marchés.

M. Franky LEFEBVRE : Il y a de gros décalages.

M. le Maire : Oui, faites construire une maison aujourd'hui vous payez 30 % de plus qu'il y a un an ou deux. Grosse dépense de gel de chantier avec une base vide louée pendant le covid.

M. Franky LEFEBVRE : Vous venez de dire le chiffre, 4 900 000 € et sur le tableau il n'y a pas ces chiffres-là, c'est beaucoup moins.

M. le Maire : Sur le tableau vous êtes à 3 millions d'€ et quelque chose. On va vous communiquer les ventilations des calculs. Là je pense que vous avez les montants engagés, il reste 1 million d'€.

M. Franky LEFEBVRE : Ça serait bien d'avoir la totalité justement.

M. le Maire : Attendez, je ne vous donnerai jamais des montants non dépensés. Là je ne peux pas, je n'ai pas le droit.

M. le Maire : Oui M. AGAH. On l'a fait plutôt cool à Vieux-Condé, la dernière fois on a mis 4 heures. J'ai même prévu des pauses sandwiches.

M. Franck AGAH : Attendez, M. le Maire, vous pouvez intervenir. Mais du moment où je vois vos colistiers en train d'être presque désabusés du fait que je lève les doigts, si vous voulez nos partons et vous votez le budget tout seul.

M. le Maire : Ce n'est pas votre intervention M. AGAH.

M. Franck AGAH : Quand je vois vos collègues, mes collègues, en train de hausser les épaules parce que je lève la main.

M. le Maire : M. AGAH, s'il vous plaît vous m'écoutez, je n'ai jamais appuyé sur ce bouton-là je n'ai pas envie de le faire.

M. Franck AGAH : Vous pouvez appuyer M. le Maire, on va mal commencer.

M. le Maire : Je ne suis pas comme ça, écoutez-moi. Je vous rappelle que sur le règlement que nous avons voté au sein de ce conseil municipal, on a 5 minutes, le but c'est d'être constructif à tel point que je vais le faire sur un moment de détente on ne va pas s'énerver on n'a pas encore voté le budget. Pour vous donner un ordre d'idée, le dernier conseil municipal a duré 4 heures.

M. Franck AGAH : Ce n'était pas ma faute...

M. le Maire : Je n'ai pas dit que c'était votre faute M. AGAH, je dis que le règlement c'est 5 minutes et on les « claque » très rapidement. On a même prévu potentiellement une pause sandwich parce qu'il y a des gens qui ne se sentent pas bien au bout de 4 heures.

M. Franck AGAH : Vous avez bien raison.

M. le Maire : Je ne suis pas sportif et moi aussi ça peut m'arriver d'être fatigué, vous n'êtes pas visé M. AGAH mais je vous rappelle ça. Vous avez donc une question à poser dans les 5 minutes qui nous restent bien évidemment.

M. Franck AGAH : Non M. le Maire, ma question je la garderai pour une autre fois mais par contre je n'apprécie pas l'attitude de certains, je préfère le dire.

M. le Maire : Très bien c'est noté M. AGAH et je vous remercie.

M. Franck AGAH : Non audible.

DELIBERATION

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-3.

Vu le décret N°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire M14 en vigueur,

Vu la délibération D2015_036 du 13/04/15 relative à la création d'une autorisation de programme AP 150002 dans le cadre de la convention PRNQAD Dervaux /Gambetta, ajustée par délibération D2022_067 du 07/04/2022 ;

Vu la délibération D2021_127 du 08/08/21 relative à la création d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une salle multimodale à dominante culturelle AP 21011, ajustée par la délibération D2022_067 du 07/04/2022 ;

Vu la délibération D2021_032 du 14/04/19 relative à la création d'une autorisation de programme AP 21004 pour le PRNQAD Centre-ville Belurier,

Vu la délibération D2019_33 du 18/03/21 relative à la création d'une autorisation de programme AP 19001 pour le PRNQAD Entrée de ville Bélurier, ajustée par délibération D2022_161 du 15/12/2022 ;

Vu la délibération D2017_106 du 19/10/17 relative à la création d'une autorisation de programme AP 17002 pour l'acquisition d'une cellule commerciale dans le cadre de la convention PRNQAD Dervaux /Gambetta, ajustée par délibération D2022_161 du 15/12/2022 ;

Vu la délibération D2017_40 du 05/04/17 relative à la création d'une autorisation de programme AP 17001 pour la déconstruction/reconstruction du groupe scolaire G. GERMAY, ajustée par délibération D2022_161 du 15/12/2022

Vu la délibération D2015_086 du 20/05/15 relative à la création d'une autorisation de programme AP 150001 pour l'éclairage public, ajustée par délibération D2022_067 du 07/04/2022 ;

Considérant la nécessité d'une actualisation des autorisations de programme en cours

M. le Maire informe l'Assemblée :

Une actualisation de répartition des crédits de paiement doit être réalisée selon le tableau ci-après, sur certains programmes en cours afin de tenir compte de l'évolution des différentes opérations comme suit :

- **AP 150002 PNRQAD Gambetta/Dervaux** : Au vu de l'avancée de l'opération :
 - o le paiement de la dernière échéance est inscrit sur 2025 soit une augmentation de 2 ans de la durée du programme
- **AP 21011 Réalisation d'une salle multimodale à dominante culturelle** :
- Au vu de l'évolution de l'inflation, il apparaît opportun de travailler sur l'année 2023 à l'actualisation du programme.

Des demandes de subvention sont ou seront déposées notamment auprès du Département, de la Région, de la CAVM.

La répartition des crédits de paiement sera révisée progressivement en fonction de l'avancée de la démarche. Il s'agit pour l'instant d'une projection qui demande à être ajustée.

Allongement d'un an de l'autorisation de programme soit jusqu'en 2025.

Modification de la répartition des crédits de paiement

- AP 150006 Eclairage public : Pas de modification
- AP 17001 déconstruction/reconstruction du groupe scolaire G. GERMAY : Actualisation des crédits de paiement :

Reprise sur 2023 du solde 2022

Inscription de la totalité du solde de l'opération sur 2023, soit 1 685 358,08 €

- AP 17002 Acquisition d'une cellule commerciale dans le cadre de la convention PRNQAD Dervaux /Gambetta : Pas de modification
- AP 19001 PNRQAD Entrée de ville Bélurier : Pas de modification
- AP 21004 PNRQAD Centre-ville Bélurier : Pas de modification

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N (2023)	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2023)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N 2023	Restes à financer de l'exercice N+1 2024	Restes à financer N+2 2025
150002 PNRQAD DERVAUX/ GAMBETTA	664.820,00	0,00	664.820,00	514.605,28	0,00	0,00	150.214,72
21011 réalisation d'une Salle multimodale à dominante culturelle	5.757.000,00	0,00	5.757.000,00	1.752.536,68	40.000,00	1.500.000,00	2.464.463,32
150006 Eclairage Public	1.458.700,00	0,00	1.458.700,00	1.355.408,76	51.600,00	51.691,24	
17001 Reconstruction groupe scolaire G, GERMAY	4.952.000,00	0,00	4.952.000,00	3.266.641,92	1.685.358,08		
17002 Acquisition d'une cellule commerciale	227.800,00	0,00	227.800,00	0,00	227.800,00		
19001 PNRQAD ENTREE DE VILLE	57.425,00	0,00	57.425,00	28.711,25	28.713,75		
21004 PNRQAD CENTRE VILLE BELURIEZ	120.415,00	0,00	120.415,00	48.165,98	72.249,02		

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- DECIDER :

-D'actualiser et de valider les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme présentées ci-dessus.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_29 Ajustement d'une provision pour risque-dépréciation de créances douteuses

M. le Maire : Alors, la créance douteuse c'est une provision de risque qu'on doit avoir en pourcentage par rapport au montant des créances et donc on doit provisionner. C'est un montant qui, sauf erreur de ma part, s'élève à 1 330 € inscrits au budget 2023. C'est quelque chose de classique, on met une réserve en cas d'impayé et si jamais elle est épuisée on prend une décision modificative. Avez-vous des questions?

M. Franck AGAH : J'ai une question mais elle est provocatrice, lorsqu'on n'intervient pas, est-ce que les 5 minutes sont cumulées. Merci

M. le Maire : Non, les 5 minutes ne sont pas cumulables.

M. Franck AGAH : Non audible.

M. le Maire : M. AGAH, on a une démonstration assez douteuse des gens qui sont à l'étage du dessus de nous pour ne pas la faire répéter ici.

M. Franck AGAH : Voilà, je vous remercie M. le Maire d'en faire référence.

M. le Maire : Nous sommes d'accord et je voudrais que le calme et la sérénité continuent dans ce conseil je vous en remercie à l'avance.

DELIBERATION

Vu l'article L.2321-2 alinéa 29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 art.12 précisant les cas de constitution d'une provision par la collectivité et notamment le 3eme alinéa qui précise : « Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. » ;

Vu la provision pour risque (dépréciation des créances douteuses) constituée par délibération D2021_033 du conseil municipal en date du 18/03/2021 à hauteur de 1 200 € et non reprise à ce jour ;

Considérant la préconisation par le comptable, pour les titres émis par la commune depuis plus de deux ans, de provisionner une somme correspondant au minimum à 15 % du montant total de ces titres.

Considérant le risque de créances irrécouvrables sur titres émis de 2018 à 2020, c'est-à-dire dont le recouvrement ne pourra probablement pas être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira au final par une demande d'admission en non-valeur est estimé à 50 % du montant total de ces titres, soit 1 330 € ;

Afin de respecter les obligations financières de prudence de la commune mais sans prévaloir des suites qui seront réservées,

M. le Maire d'ajuster la provision pour dépréciation de créances douteuses (provision pour risque) à hauteur de mille trois cent trente euros (1 330 €) pour les restes à recouvrer des années de 2018 à 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.

- **DECIDER** de constituer dans le cadre énoncé ci-dessus une provision semi-budgétaire totale de 1 330 € soit un complément de 130 € à apporter à la provision déjà constituée s'élevant à 1 200 € à inscrire au budget 2023 de la commune.
- **IMPUTER** la dépense au compte 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_30 Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement

M. le Maire : Attention, c'est technique et j'essaie de traduire. On a la possibilité, on a un outil technique, comptable qui nous permet de neutraliser l'amortissement par année sur les subventions d'équipement. Vous savez, quand la ville paie une subvention, par exemple, on a un accord avec Valenciennes Métropole et je dis n'importe quoi, 50 000 € que l'on doit leur verser, on doit obligatoirement l'inscrire dans l'amortissement et donc ça nous impacte notre budget et notre dette, notre endettement, notre capacité, nos calculs. Et par des chapitres que je vous passerai parce que c'est très technique mais vous les avez dans la délibération, on peut faire appel par cette délibération à la neutralisation de l'amortissement de ces subventions, ce qui nous permet d'avoir un « ballon d'oxygène » parce que c'est complètement artificiel, c'est-à-dire qu'on a une convention, on sait qu'on va verser à telle date, telle somme. Là pour cette année, cela représente 74 195 €, forcément, chaque année les montants ne sont pas les mêmes selon la neutralisation de l'amortissement nécessaire. C'est purement comptable.

DELIBERATION

Vu l'article L.2321-2 du CGCT fixant les dépenses obligatoires des collectivités ;

Vu l'article R.2321-1 du CGCT concernant les dotations aux amortissements ;

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

Vu la délibération du 20 décembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les durées d'amortissement pour les subventions d'équipement figurant au chapitre 204 ;

Considérant que le Décret susvisé permet aux communes de bénéficier de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées ;

Considérant que ces modalités comptables visent à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne ;

Considérant que la commune de Vieux-Condé amortit effectivement en 2023 différentes subventions d'équipement versées concernant notamment le PNRQAD Gambetta Dervaux, Entrée de ville Bélurier, centre-ville Bélurier... ;

Il est proposé de recourir à la neutralisation totale de l'amortissement des subventions d'équipement versées; cet amortissement pouvant grever à terme la capacité financière de la commune.

L'opération de neutralisation se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- L'émission d'un mandat d'investissement au débit du compte 198 chapitre 040

- L'émission d'un titre de fonctionnement au crédit du compte 7768 chapitre 042

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la neutralisation en 2023, de la totalité de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

➤ Vote à l'unanimité

D2023_31 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

M. le Maire : J'aurais bien voulu rajouter entre parenthèse, « pour ce qui nous reste comme taxes locales ». Je vous rappelle qu'on a plus de taxe d'habitation je ne vais pas revenir sur le discours on l'a déjà entendu, les coefficients correcteurs etc...

Pour la ville, beaucoup de gens sont persuadés que l'on perçoit l'impôt sur les revenus ou autres, j'aimerais bien mais ce n'est pas le cas. Sur les taux d'imposition reprenez une chose, il reste trois taux, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier des propriétés non bâties et puis la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. On n'est pas à Cannes ni à Monaco mais je crois que nous avons 6 ou 7 résidences secondaires. Ce qui est décidé est de ne pas augmenter ces taux bien évidemment, c'est ce qu'on fait depuis 2014 depuis que nous sommes ici. Je vous donne les taux, propriétés bâties 58,67 %, le taux sur le foncier non bâti 124,33 % et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour ceux qui en ont 33,94 %. Il me semble que la taxe pour les résidences secondaires doit s'élever à 50 000 €.

La politique menée par cette majorité a toujours été la même c'est de dire qu'on ne toucherait pas à l'impôt, je pense qu'aujourd'hui ce n'est même plus une variable d'ajustement, aujourd'hui on est tellement dans une situation de crise difficile que la pression fiscale locale n'a plus aucun sens quand on voit la pression fiscale nationale qui est en train de se faire y compris pour ceux qui ne sont pas soumis à l'impôt et qui la paie par leurs réservoirs d'essence. Je vous propose donc de voter cette délibération qui valide le fait qu'encore une fois et depuis 2014 nous n'avons pas augmenté les taux.

M. Franck AGAH : Nous allons simplement se féliciter que vous ne les augmentez pas.

M. le Maire : Merci M. AGAH, j'espère même qu'un jour on les baissera, c'est un vieux rêve.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 mars 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire ;

Considérant l'ensemble des problématiques économiques, énergétiques, inflationnistes à l'échelle mondiale impactant inévitablement notre territoire, la municipalité propose, malgré ce constat, de ne pas augmenter les taux des impôts communaux afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables ;

M. le Maire expose :

La réforme de la fiscalité locale acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et compose le panier des taxes directes locales de la ville comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (cumul du taux communal et du taux départemental) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Pendant la période 2020-2022, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires a été gelé sur son niveau de 2019, soit 33.94%. Les communes disposent à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2023.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, de bien vouloir :

- **DECIDER** de voter les taux des taxes directes locales comme suit :
 - Taxe sur le foncier bâti : 58,67 % (pour mémoire taux 2020 communal 39,38% + **taux 2020 départemental 19,29 %**)
 - Taxe sur le foncier non bâti : 124,33 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 33.94%

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_32 Reprise anticipée des résultats 2022- Budget principal

M. le Maire : Concrètement, ce sont les excédents et les rattachements et les reports de dépenses et de recettes de ce qui n'a pas été fait en 2022 et qui viennent se greffer pour alimenter le budget 2023, c'est le surplus.

En excédent de fonctionnement, j'attire votre attention quand même. Je ne sais pas comment vous dire ça, mais on a quand même un mandat de « taré », je suis désolé du langage impoli que je prends mais je pense que c'est un ras-le-bol de tout le monde et pas spécifiquement des Maires mais des élus locaux en général. On a commencé ce mandat, entre les deux tours il s'est passé 3 mois. Il y a eu le COVID, la crise sanitaire, la pénurie de masques et on oublie tout ce qu'on n'a pas pris. On a sacrifié une génération de gamins qui ont aujourd'hui 3 ou 4 ans, qui n'ont connu que le masque, le jour où on leur a retiré le masque ils ont même paniqué parce qu'il ne se sentait plus protégés.

On a connu la crise énergétique, les gilets jaunes, la guerre mondiale et ce qu'on a aujourd'hui cette crise financière, une crise bancaire qui est en train d'arriver, ça vient des États-Unis ça commence à toucher la France. J'ai toujours dit ici on a trois indicateurs qui ne sont pas bons mais qui sont des indicateurs qu'il ne faut jamais mettre de côté normalement les trois en même temps n'augmentent pas, c'est le taux du livret A, l'évolution de la bourse et la capacité d'emprunt qui est relevée auprès des banques. Quand ces trois-là montent en même temps, ce n'est pas arrivé depuis la 2^{ème} guerre mondiale. Aujourd'hui ce sont des indicateurs qui sont importants.

Excédent de fonctionnement cumulé donc reporté sur l'exercice 2023, 1 869 319,24 € c'est de l'excédent de fonctionnement, c'est ce genre d'argent, cette somme-là cumulée sur plusieurs années. Pour vous donner un ordre d'idée, l'année dernière on était à 1 400 000 €, en 2021. En 2022 on a encore mis de côté 400 000 € d'économie dans le fonctionnement et la vie de tous les jours. La cagnotte, c'est un peu notre épargne, c'est 1 869 319,24 €. Retenez bien cette somme car on va en reparler juste après. C'est avec cet argent qu'on décide de l'inscrire en investissement par exemple pour refaire une école, une toiture, une route, etc.. C'est avec ces excédents de fonctionnement et ce qui évite de recourir à l'emprunt. En excédent d'investissement qui est un

report de dépenses, mais c'est important aussi, 1 321 881 €, attention sur la délibération que vous avez, sauf erreur de ma part, il y a une erreur sur la ligne que je vais vous lire juste après.

Les reports de dépenses, le reste à réaliser en investissement il faut lire 426 000 € au lieu de 865 788,78 € et le report des recettes à réaliser en investissement il faut lire 864 788,78 €, en fait les deux ont été inversés. Ne vous n'inquiétez pas dans le budget ce sont les bonnes sommes, c'est juste sur cette feuille. Désolé, mais c'est une erreur de rédaction. Prévision d'affectation est à 0. Excédent de fonctionnement reporté sur le compte 02, ce sont les 1.8 millions d'€ et puis l'investissement sur le 01, 1 300 000 € ce sont des reprises anticipées. Mais retenez cette somme de 1 800 000 € on va en parler dans quelques minutes, juste après puisque c'est le vote du budget. Je ne sais pas s'il y a des questions, des remarques, je pense que vous vous réservez pour le budget après, on cumulera les 5 minutes on fera un bonus.

M. Charles AGAH : Pour bien comprendre du coup, il reste à dépenser, en reste à réaliser, il reste 426 445,63 € c'est ça? Sur les dépenses.

M. le Maire : Oui, alors les chiffres sont inversés.

M. Charles AGAH : Et dans l'excédent d'investissement il y a le reste à réaliser.

M. le Maire : Non, ça vient se rajouter. Le reste à réaliser c'est quelque chose qui a été engagé mais non dépensé pour l'instant mais qui a été engagé en 2022. Ce sont les choses qu'on va payer en 2023 parce que ça se termine mais sur le budget 2022 parce que ça a été engagé. C'est du complément, ce qu'il faut vraiment retenir c'est les 1 800 000 € en fonctionnement.

DELIBERATION

Vu la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 autorisant la reprise anticipée de résultats de l'exercice clos et de la prévision d'affectation ;

Vu le compte de gestion provisoire de l'exercice 2022 de M. le Receveur Municipal,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **DECIDER**

De reprendre l'ensemble des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 1 869 319,24 €
- Excédent d'investissement : 1 321 881,34 €

- Reports de Dépenses (restes à réaliser investissement) : 426 445,63 €
- Reports de Recettes (restes à réaliser investissement) : 865 788,78 €

- Prévision d'affectation compte 1068 : 0 €
- Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : 1 869 319,24 €
- Excédent d'investissement reporté compte 001 : 1 321 881,34 €

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_33 Vote du Budget 2023 - Budget principal

M. le Maire : Le cœur du conseil municipal, sur le budget principal. Je ne vais pas vous lire le budget parce que cela va prendre du temps. Vous avez bien sûr le budget, vous avez bien sûr la synthèse qui je vous le rappelle c'est une pièce obligatoire et qui répète un peu ou condense le débat d'orientation budgétaire avec des indicateurs.

Attention certains ont pu changer, c'est normal, cela vit entre un débat d'orientation budgétaire et un budget. Je vous rappelle que c'est un budget primitif ça veut dire que là aussi, il pourrait y avoir des changements au fil des conseils municipaux, ce qu'on appelle des décisions modificatives.

Je voudrais juste attirer votre attention sur deux-trois éléments clés que moi j'ai voulu vraiment mettre à l'honneur. Retenez bien quelques éléments très importants, en expression chiffrée s'il vous plaît, on va parler des choses qui font mal, c'est pour cela que tout à l'heure, M. AGAH, quand on parlait de La Poste et nos capacités d'investir, voilà la traduction malheureuse que je dénonce à longueur de temps, que l'on dénonce, sur ce qu'on a subi de plein fouet. Je vous rappelle que le particulier est plafonné à 15 % mais que les villes ont des coûts garantis mensuels. C'est-à-dire que les prestataires d'électricité ou de gaz ont des indices, par exemple le gaz c'est l'indice PEG qui évolue tous les mois donc chaque mois vous pouvez payer, par exemple, 1 000 € comme 5 000 € il n'y a plus de garantie sur la durée comme nos abonnements personnels. On aurait bien voulu que le gouvernement le fasse pour les collectivités.

Électricité, le budget est multiplié par 246 %, pour le chauffage le budget est multiplié par 142 %, pour vous donner des repères très concrets parce que sinon on va rentrer dans le détail. On pourra le faire après je voudrais vraiment qu'on soit dans le concret. On a mis 1 800 000 € de côté, on a bossé comme des dingues, je pense aux services, aux élus, à l'ensemble des partenaires qui nous subventionnent, qui nous financent, qui nous suivent qui fait que depuis 2014 et les années précédentes les autres équipes le faisaient avant ce n'est pas une critique, je dis 2014 parce qu'on est arrivé en 2014, on a cumulé 1 800 000 € d'économie. C'est un travail compliqué fait par le DGS, par le CODIR, par les élus qui ont pris leur responsabilité en faisant des choix en termes de projets, c'est un combat de tous les jours, encore une fois, je le dis, sur 2022 c'est encore 400 000 €. En 2021 c'était 1 400 000 € d'excédent donc cet excédent continuait à augmenter, on fait plein de chose avec 400 000 €.

Électricité multipliée par 246 %, chauffage 146%, en 2022. Nous avons payé, électricité et chauffage on va dire en énergie, 634 150 € en 2022. Pour 2023, nous sommes en train de payer 1 277 310 €, sans oublier, les conséquences, je prends un exemple concret qui parle aussi, des subventions versées au CCAS, puisque vous savez que c'est la ville qui alimente le CCAS par mécanisme de subvention. On le verra tout à l'heure, qui elle aussi augmente de par son LFR, le logement foyer restaurant, en termes de coût d'énergie pour le LFR par année, 100 000 €, c'est un braquage républicain, c'est une catastrophe c'est une honte de faire cela avec les collectivités. Désolé, je vais être très impoli, j'aurai certainement de mauvais retours, nous nous sommes battus, nous avons beaucoup travaillé, on s'est crevé le cul depuis des années, mais tous autant qu'on est on est tous responsable, opposition incluse, quand on prend des décisions, quand on est dans la commission des subventions, je prends cet exemple-là parce qu'on travaille ensemble sur le sujet, nous réfléchissons à ce que l'on peut attribuer, ce qu'on peut faire, intelligemment etc etc.

Quand on voit tout ceci et qu'en une année on prend 1 277 000 € dans la « tronche » sur les 1 800 000 € de mis de côté et qu'ensuite il est demandé aux communes par les gens qui sont tout là haut « Vous êtes l'énergie, vous êtes l'élan du gouvernement sur la relance économique », comment fait-on ? On n'a plus un rond, on s'est fait braquer, je suis désolé de le dire ainsi la ville de Vieux-Condé comme énormément de villes comme les 35 000 communes de France, s'est fait braquer, pourquoi? Parce qu'on n'a pas de tarif réglementé, on a privatisé EDF en son temps qui ont été des choix d'équilibre budgétaire de gouvernement qui se sont succédés, je m'en fou de savoir que ça soit M. Macron, M. Hollande, M. Sarkozy...Les premières victimes c'est nous, les deuxièmes parce qu'ils sont limités qu'à 15 % ce sont les habitants mais le plafond de 15 % il va exploser dans 6 mois il disparaît le plafond de 15%, on va avoir des habitants qui vont payer plus cher leur énergie que le montant de leur loyer, on va vraiment avoir un souci.

Autre chose que je veux rajouter qui est important, c'est que l'année prochaine toutes les communes de France, vous voyez que les budgets passent cette année, pourquoi? Parce que tout le monde a bossé dur, quel que soit la tendance politique, on a un réflexe d'économie. On le sait que c'est difficile, l'année prochaine, toutes les communes vont prendre l'effet ciseaux je m'explique : 1 800 000 €, « flingués » avec un 1 200 000 d'énergies dépensés, donc en gros on reste dans le fonctionnement on ne va pas dans l'investissement. Il nous reste 600 000 € de cagnotte, autant dire à peine une année d'excédent. L'année prochaine, si l'énergie ne baisse pas, ça ne passe pas on n'a pas les moyens de payer, c'est mécanique, c'est mathématiques, ce n'est pas politique. Donc encore une fois, mais j'espère qu'on sera très nombreux, j'espère que l'AMF se réveillera aussi y compris celle du Nord même si aujourd'hui on a plus de président mais ce n'est pas grave ça devrait bouger avec les sénatoriales vous allez voir ils vont tous se réveiller. Je voudrais juste attirer l'attention sur le fait qu'on passe de 1 800 000 € qui

sont amputés de 1 200 000 € c'est une catastrophe. Alors tous les Maires s'appellent ne vous inquiétez pas, c'est une catastrophe partout, cette année ça passe car on a un excédent, on a mis de l'argent de côté. Par contre cet argent de côté il n'était pas fait pour ça, il était ciblé pour la qualité de vie des habitants, pour la qualité des services, le monde associatif pour tout le reste. On a réussi aussi à tenir nos engagements et je remercie le comité qui attribue les subventions, on le verra après parce qu'on a toute une batterie de subventions à passer. Ce que je suis en train de vous dire c'est que ça ne marchera pas l'année prochaine, concrètement si ça ne change pas ça va devenir compliqué, encore une fois, ce n'est pas spécifique à Vieux-Condé, c'est niveau national voir international je ne connais pas la fiscalité des autres collectivités.

Pendant ce temps-là, sauf erreur de ma part, la Russie va prendre la présidence de l'Otan pendant 3 mois, au conseil de sécurité de l'Otan. Je connais des bras d'honneur à l'Assemblée Nationale. J'en connais qui pourrait faire aux étages du dessus. Je ne sais pas vous, mais quand on rentre le soir tardivement de réunion technique, très compliquée et que l'on relit 50 000 fois les éléments, on se dit que l'on marche sur la tête. Je voulais attirer l'attention là-dessus, le reste est important et on répondra à vos questions, juste donner ces exemples là parce que c'est du chiffre concret ça parle aux gens et dire aux gens qu'on est comme une famille, qu'on a une cagnotte et que le jour où il n'y aura plus de cagnotte il n'y aura plus rien. Et pire encore, la position des banques aujourd'hui. Sachez pour votre information que tout emprunt qui a été fait avec une indexation du livret A va prendre 3 % supplémentaires, ça veut donc dire que sur des échéances comme le prêt du LFR, je n'en parle pas ici car c'est le CCAS, cela a une conséquence aussi sur la dotation de subvention attribuée au CCAS, puisque c'est la ville qui nourrit le CCAS, les intérêts vont représenter, pour 2023-2024 : les intérêts vont représenter 80 % de l'annuité d'emprunt, je ne sais pas si vous vous rendez compte. Je souhaite bon courage au particulier qui a emprunté sur un taux avec livret comme celui-là. Sachez pour votre information que nous sommes en train d'intervenir auprès de la caisse des dépôts pour voir si on peut faire quelque chose sur ce sujet. On ne m'enlèvera pas de l'idée, c'est comme l'énergie, l'argent tombe bien quelque part, la redistribution des richesses je ne sais pas si elle est politique mais en tout cas aujourd'hui c'est la redistribution des richesses des collectivités locales que l'on est en train de prendre et j'ai une pensée pour le département, pour l'agglomération, pour la région qui vont en prendre plein « la figure » avec des sommes plus importantes, proportionnellement. Vous imaginez l'électricité des lycées ou des collèges pour chacun d'entre eux. Ça veut dire que demain on aura plus d'appel à projet, que demain on aura plus d'aide, on aura plus d'enveloppe qui nous permettent de réaliser les nôtres de projets puisque nous on est au dernier étage de la fusée on est même déjà « cramé » par la fusée.

Voilà ce que je pouvais vous dire considérant tout ça, notez une chose importante quand même, c'est bien évidemment l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et de même pour l'investissement, c'est une obligation réglementaire. Le budget en fonctionnement s'élève à 16 326 650 € en dépenses et en recettes bien évidemment et en dépenses d'investissement, 5 015 700 € en dépenses et en recettes.

C'était mon coup de gueule. Avez-vous des questions? Si elles sont techniques vous me permettrez de donner la parole à mes techniciens, si elles sont politiques j'y répondrai.

M. Franky LEFEBVRE : Je vais revenir sur l'école « LEFEBVRE », dans les investissements je ne vois rien, je ne sais pas s'il y a une réflexion de faite sur les abords de l'école. Je pense à la rue Ghesquière, l'intersection de la rue Destrebecq.

M. le Maire : Dans la programmation, il y a l'aménagement de devant qui n'est pas fait, le génie civil avec le bus qui va pouvoir rentrer dans un décrochement. C'est pour ça que le bâtiment physiquement et virtuellement on l'a reculé pour pouvoir avoir ça.

M. Franky LEFEBVRE : Ça c'est sur l'emprise même de l'école mais je parle des trottoirs de la rue.

M. le Maire : Ce n'est pas dans le chantier, ça sera une phase du renouvellement de voirie, ce n'est pas pour maintenant

M. Franky LEFEBVRE : Est-ce que vous avez une date de livraison pour mon école?

M. le Maire : Attention, faites la différence entre la date de livraison et la date de mise en service par l'éducation nationale puisque je rappelle que la ville construit mais met à disposition. On peut très bien relivrer le primaire,

celui où on a mis les enfants dans les préfabriqués. On peut très bien le livrer par exemple au mois de mai et que l'éducation nationale nous disent « Ok on a reçu le truc mais ça sera au 1^{er} septembre ». Donc attention à la différence mais on communiquera là-dessus, les parents d'élèves ont eu des informations. Pour l'instant je n'ai pas de date de livraison, j'aimerais bien en avoir une en septembre, vu les galères, le covid, les retards, le plantage je ne vais pas prendre de pari. Et on s'est fait cambrioler lundi matin c'est la cerise sur le gâteau, enfin le chantier pas la ville. Ils ont piqué tous les câbles électriques, ça aussi c'est la vie de tous les jours.

M. Charles AGAH : On a eu, la plupart des réponses quand même dans votre intervention. Nous souscrivons au fond, mais pas à la forme de votre intervention avec les mots que vous employez.

M. le Maire : oui J'en ai marre, en effet..

M. Charles AGAH : Permettez-moi quand même de faire un petit rappel sur la politesse au sein de l'Assemblée tout de même.

M. le Maire : Je vous remercie de cette remarque je ne sais pas si un jour vous serez Maire, je vous le souhaite si c'est votre idéal et c'est très bien, il faut respecter ces idéaux. Quand vous commencez, sans dire de bêtise, la nouvelle génération elle va être bien aussi je pense. Quand vous commencez à 6H00 que vous finissez à 23H et que vous vous en prenez plein la figure comme ça à longueur de journée par des gens qui sont hors-sol, à un moment donné j'en ai marre et je crois être plus poli que certains.

M. Charles AGAH : On ne va pas rentrer dans un débat. Sur les 200 000€ de dépenses imprévues qui n'apparaissent pas forcément dans le ROB, je voudrais savoir à quoi cela correspond et pourquoi.

M. le Maire : C'est le chiffre des dépenses imprévues, c'est ce qu'on met chaque année à peu près. C'est quelque chose qui soit n'est pas dépensé et cela revient dans le budget général ou est dépensé et sera engagé et on l'aura dans nos délibérations, au fur et à mesure. C'est une réserve obligatoire qu'on doit mettre, c'est un chiffre rond 200 000 €.

Mme Lucy BLAISE : Comme le budget est quand même très serré, s'il vous arrive des imprévus en cours d'année, il faut pouvoir parfois réagir assez vite et c'est sur cette ligne que vous pourrez aller réagir, rechercher des crédits et cela vous permet d'avoir une certaine souplesse. Ils ne sont pas fléchés actuellement, c'est vraiment pour des dépenses imprévues.

M. le Maire : Ce sont des choses que l'on n'a pas prévues et qui arriveraient, malheureusement on n'est pas à l'abri. Je touche du bois quand même.

M. Charles AGAH : Oui, j'ai vraiment beaucoup de questions.

M. le Maire : J'espère avoir beaucoup de réponses.

M. Charles AGAH : Pourquoi on a une augmentation.

M. Franck AGAH : Non audible.

M. Charles AGAH : Oui 5 minutes, je ne vais quand même pas faire comme un célèbre député qui s'est mis à parler comme un robot à l'Assemblée Nationale. Je pense que les 5 minutes sur le budget on va peut-être passer au-dessus.

M. le Maire : Allez-y, je vous le dirai.

M. Charles AGAH : On est à 3 519 000 € sur le ROB et à 4 296 000 € par rapport aux charges à caractère général. On voudrait savoir à quoi correspond cette augmentation par rapport à ce que vous envisagiez il y a un mois et aujourd'hui.

Mme Lucy BLAISE : On va dire que le ROB, c'est la prévision de la réalisation optimale de l'année donc si on est vraiment serré comme au niveau du ROB, vous n'avez aucune marge de manœuvre. Ce qui signifie que le budget est quand même présenté pour pouvoir travailler et réagir et donc il y a des éléments qui sont arrivés en plus du ROB. Plus une certaine marge de manœuvre qu'on espère avoir pour les évolutions de prix, les révisions qu'on a parfois sur certains marchés, on a des nouvelles dépenses qui arrivent on peut avoir énormément de choses. Donc vous avez la prévision dans le budget des montants qui vous permettent de passer l'année mais le ROB c'est vraiment la projection optimale de l'année sans aucun problème, sans aucun sinistre, sans aucun coût supplémentaire.

M. le Maire : Quand tout va bien. Sachant qu'on n'a jamais passé une année normale parce que à chaque fois on a quelque chose, je touche du bois, peut-être que 2023 ou 2024 ira mieux.

M. Charles AGAH : Pourquoi les atténuations de charges passent également de 44 000 € à 111 000 € ?

Mme Lucy BLAISE : Tout simplement parce qu'entre le ROB et le budget on a eu une notification. Ça suit les dossiers liés aux absences du personnel, des remboursements qui sont notifiés dans le cadre de certains process. Il y a une notification et elle est actée dans le budget.

M. Charles AGAH : Pourquoi il y a une augmentation aussi au niveau des impôts. On passe de 8 111 000 € à 8 273 000 €.

M. le Maire : C'est l'assiette.

M. Charles AGAH : C'est l'assiette sur les impôts fonciers du coup ?

M. le Maire : En fait le taux ne bouge pas mais l'assiette bouge. Au ROB on provisionne sur l'ancienne assiette.

M. Charles AGAH : Pourquoi les opérations d'ordre passent de 57 000 € à 127 000 € ?

Mme Lucy BLAISE : Sans regarder, je pense que ça doit être la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement que vous avez voté tout à l'heure.

M. le Maire : C'est ce qu'on a délibéré tout à l'heure les 74 000 €, je pense que c'est ça. La neutralisation de l'amortissement sur ce qu'on dépense en termes d'aide dans les subventions, c'est un peu technique désolé.

M. Charles AGAH : Une autre question par rapport à l'enveloppe allouée au livre disque pour la médiathèque. On a une diminution de 50 % de l'enveloppe allouée aux livres, disques médiathèque. Ce n'est pas forcément une question technique mais plus une question politique.

M. le Maire : C'est une proposition des services, c'est un roulement qui peut changer d'une année à une autre en termes d'investissement.

M. Charles AGAH : Je voudrais savoir quel est le devenir complet de la bibliothèque municipale et médiathèque municipale actuellement.

M. le Maire : Je ne vous répondrai pas sur le vote du budget, ça fera l'objet d'une question écrite de votre part ou orale et il n'y a pas de soucis je vous répondrai.

M. Charles AGAH : On a quand même une diminution. Si je prends la ligne budgétaire 60-65, une diminution de 50 %, ça veut dire qu'on donnait 16 800 € et on donnera 8 700 € pour pouvoir se réalimenter et s'actualiser au niveau fourniture livres, disques, etc.. On permet aux Vieux-condéennes et Vieux-Condéens d'avoir un matériel moins à jour puisque on diminue de 50 % tout de même.

M. Nicolas PICARD : Par rapport aux années précédentes, le montant est divisé par deux parce que les années précédentes on avait une subvention du département je crois. Je me retourne vers Mme Catherine MARS, mais il a eu une subvention du département à hauteur de la valeur. Je pense que sur les autres années on était plutôt à

10 000 €. On avait une subvention qui venait compenser à 16 000 €, pour passer maintenant à 8 000 € (Centre national du Livre).

M. Charles AGAH : Non audible

M. Nicolas PICARD : Parce qu'il ne nous la propose plus.

M. le Maire : Parce que c'est fini, tous les organismes qui nous financent demain vont être dans la même galère que nous, c'est ce que je disais tout à l'heure. Attendez-vous à des fins de financement « brut de décoffrage », violents pour certain. Autre question?

M. Franck AGAH : Ma question concerne la page 87 à 97 sur les emprunts. On était à un emprunt de 16 800 000 € donc 4 000 000 € d'emprunt en 2022 et à 2 900 000 € en 2019, soit 40 % contractés lors des 4 dernières années, l'équivalent d'une année complète de dépenses de fonctionnement, et sachant que dans le budget que vous avez prévu, le coût de remboursement en 2023 s'élève à 978 000 € capital plus intérêts.

M. le Maire : Un million à peu près tout confondu.

M. Franck AGAH : Notre groupe se pose la question d'avoir une visibilité sur la stratégie de l'emprunt jusqu'en 2026, si vous pouvez, afin d'éviter l'endettement après les 4 million d'€ en 2022.

M. le Maire : On l'a dit dans le débat d'orientation budgétaire, nous n'avons pas émis le souhait de recourir à l'emprunt en 2023. D'abord parce que le loyer de l'argent comme on dit, coûte de plus en plus cher donc ce n'est pas la volonté. On a appuyé sur pause sans vraiment appuyer sur pause, on est en train de voir avec les économistes de la construction quelle est la « fenêtre de tir » pour transformer l'Éphémère qui va d'ailleurs être mis en route avec les Turbulentes et ensuite pour le monde associatif et plein d'autres choses, on y reviendra. Mais se poser la question de la fenêtre de tir de la dépense que nous avons en emprunt. L'emprunt on l'a, c'était un des derniers à taux fixe, heureusement qu'il n'était pas à taux variable. Concrètement on se posera la question de la fenêtre de tir, 2023 c'est sûr on n'empruntera pas.

Je rappelle d'ailleurs, j'ai oublié de le dire tout à l'heure dans mon coup de gueule ou dans mon coup de figure, excusez-moi, M. Charles AGAH. Vous savez qu'une commune n'a pas le droit d'emprunter sur son fonctionnement je ne sais pas si vous le savez. Seul l'État a le droit de le faire, ils sont pratiquement à 2900 milliards d'€ si je ne dis pas bêtise de recours à l'emprunt, c'est un « truc de dingue » quand même. Quand je dis ça, vous vous étonnez de mon langage et je l'entends, on verra quand vous aurez mon âge comment vous réagirez, quand on entend des trucs comme ça. Je n'ai pas envie d'avoir recours à l'emprunt sur le fonctionnement, ça serait grave, cela veut dire que nous sommes plus autonomes, mais je rappelle que les seuls qui peuvent emprunter sur le fonctionnement c'est l'Etat, nous on n'a pas le droit.

Concernant notre politique d'investissement pluriannuel, donc de recours à l'emprunt ou pas, j'ai envie de dire, ça va dépendre de tout ce qui va se discuter en 2023 et 2024. Si on continue à payer 1 200 000 € d'énergie au lieu des 600 000 € on va se retrouver-là. Ce n'est pas des problèmes d'emprunts que nous aurons, ce sont des problèmes d'entretien, d'investissement, on ne pourra plus changer une ampoule et payer les salaires. C'est le blackout total des collectivités au niveau national, encore une fois, pas spécifique à Vieux-Condé je le redis. Donc je ne suis pas en capacité de lire dans la géopolitique et encore moins celle de notre gouvernement actuel.

M. Franck AGAH : Ce n'est pas une question sur le budget, c'est simplement au nom du groupe Vieux-Condé O cœur j'ai une intervention à faire.

M. le Maire : Je vous en prie.

M. Franck AGAH : M. le Maire, nous savons très bien que le contexte national d'un point de vue économique n'est pas avantageux pour les collectivités territoriales. Nous regrettons d'ailleurs les choix budgétaires de l'Etat et le manque d'assistance pour nos communes. Vous l'avez dit vous-même dans votre introduction. Pour notre commune de Vieux-Condé, forcé de constater que nous, groupe d'opposition, manquons d'approfondissement et d'éléments qui nous permettraient de nous projeter à l'aide de votre budget. Le manque

de communication se voit chaque année renouvelé et ne nous permet pas de nous projeter et d'intervenir dans les choix politiques que vous réalisez.

C'est pourquoi, encore une année, nous ne pourrions pas accepter ce budget qui nous paraît avec des choix qui incombent à votre majorité sur l'avenir qui peut être permettra à notre ville de continuer son train de vie quotidien. Nous pensons sincèrement que le contexte dans lequel est plongé notre pays, mais aussi notre ville demande plus de démocratie participative et de démocratie collective dont nous souffrons malheureusement. Notre groupe votera donc contre le vote budget. Bien sûr, nous prenons en considération quelques avancées comme la maîtrise de la masse salariale, les taux d'imposition qui n'ont pas augmenté depuis 2014, comme vous l'avez précisé et encore les éventuelles économies envisagées par notre commune au niveau énergétique. Mais le compte n'y est pas. Donc pour simplement rassurer mes autres collègues élus, nous attendrons au mois de juin lorsqu'il y aura le compte administratif pour pouvoir débattre sur le budget et là je peux vous dire que, faites venir des sandwiches, faites venir ce que vous voulez mais ça va durer très longtemps. Merci.

M. le Maire : Merci M. Franck AGAH pour votre intervention, j'entends votre position et je la respecte, c'est votre droit le plus strict.

DELIBERATION

Vu les articles 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M 14 ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires de la commune qui s'est tenu le 09 mars 2023 ;

Vu le budget primitif joint en annexe ;

Considérant que le budget primitif 2023 - budget principal – est soumis au vote par nature avec une présentation fonctionnelle ;

Considérant que le budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres opérations d'équipement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- sans vote formel sur chacun des chapitres (vote global)

Considérant la note explicative de synthèse présentant les éléments financiers principaux du budget ;

Considérant que le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	16 326 650,00 €
Recettes de fonctionnement :	16 326 650,00 €
Dépenses d'investissement :	5 015 700,00 €
Recettes de fonctionnement :	5 015 700,00 €

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le budget primitif 2023 – budget principal de la collectivité,
- **APPROUVER** au titre de l'année 2023 les versements, tels qu'indiqués dans l'état annexé au budget,

- des participations aux syndicats intercommunaux
- de la subvention au CCAS
- de la subvention au centre aquatique

➤ **Vote à la majorité (25 Pour 8 Contre)**

D2023_34 Reprise anticipée des résultats 2022 – Budget annexe Lotissement BOUCAUT

M. le Maire : Pour ce qui ne connaisse pas c'est le terrain qui est en face du LFR. C'est le même montant en excédent d'investissement puisque ça ne bouge pas il n'y a pas de dépense, c'est le même montant que l'année dernière 16 380,75 €.

DELIBERATION

Vu la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 autorisant la reprise anticipée de résultats de l'exercice clos et de la prévision d'affectation,

Vu le compte de gestion provisoire de l'exercice 2022 de M. le Receveur Municipal,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- DECIDER

De reprendre l'ensemble des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 0 €
- Excédent d'investissement : 16 380,75 €
- Reports de Dépenses : 0 €
- Reports de Recettes : 0 €
- Prévision d'affectation compte 1068 : 0 €

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_35 Vote du Budget 2023 - Budget Annexe Lotissement BOUCAUT

M. le Maire : C'est le vote du budget annexe justement du lotissement BOUCAUT, qui est toujours à 120 000 €, il l'était déjà les années précédentes. Nous sommes en train de travailler sur un ou deux sujets, on reviendra vers vous peut-être avec une programmation sympathique qui pourrait se mettre en face du LFR.

DELIBERATION

Vu les articles 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M 14 ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires de la commune qui s'est tenu le 09 mars 2023 ;

Vu le budget primitif joint en annexe ;

Considérant que le budget primitif 2023 - budget annexe – est soumis au vote par nature avec une présentation fonctionnelle ;

Considérant que le budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Considérant la note explicative de synthèse présentant les éléments financiers principaux du budget

Considérant que le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	120 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	120 000,00 €
Dépenses d'investissement :	120 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	120 000,00 €

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir

- **APPROUVER** le budget primitif 2023 – budget annexe de la collectivité

➤ **Vote à l'unanimité**

Direction de Education, de la Jeunesse et de la Vie Sociale

D2023_36 Convention Territoriale Globale (CTG)

Mme Christine DI BELLO : La ville a été signataire du Contrat Enfance Jeunesse afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Celui-ci a pris fin au 31 décembre 2022. Ce contrat a été remis en question par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG constitue un cadre politique entre la CAF et les Collectivités. C'est un engagement multi-partenarial pour mettre en œuvre un projet de territoire pouvant couvrir différentes thématiques : telles que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'AVS, le logement, l'accès aux droits et bien d'autres. Les financements destinés à soutenir les services aux familles se déclinent sous forme de Bonus Territoire (BT) de la CTG. Le versement de ces Bonus territoires est conditionné à la signature d'une CTG (engagement de la CAVM sur la période 2021 – 2024). Une présentation de la CTG et de ces bonus territoires a été réalisée avec la chargée de conseil et développement en action sociale de la CAF, le 21 mars 2023.

M. Franck AGAH : Ma première question, est-ce que la signature de la CTG intervient dans le cadre de la préfiguration de l'EVS ?

M. le Maire : Je vais y répondre parce que j'ai une annonce à faire. Je vais vous rappeler l'historique, la fin de la convention avec l'ACSRV. C'est cela qui a tout déclenché, la rencontre avec la CAF, la présidente du conseil d'administration de la CAF et son directeur, avec un échange un peu tendu. Nous avons essayé d'expliquer notre

projet de territoire et de notre politique. Je vous annonce, mes chers collègues, avec certaine fierté tout de même, je n'ai rien contre l'ACSRV, j'insiste bien. Je pense aujourd'hui que c'est un outil qui est utile pour certaines collectivités. Mon engagement politique était de dire, je ne vois pas pourquoi je délèguerais un type de service à une catégorie de personnes, notamment à la jeunesse, à l'animation de quartier sous l'ACSRV dans ses missions. Donc je voulais concrètement reprendre la main et mettre fin à cette convention ce qui a valu de gros débats à l'époque.

Depuis nous avons repris la machine avec un certain nombre d'élus, de responsables ici présents ou non. Je veux par la même occasion les féliciter du travail fait et vous dire que nous allons obtenir le 11 avril la labellisation en EVS municipal, Espace de Vie Sociale, qui était une des conditions imposées par les services de l'Etat pour être éligible à la CTG et aux quartiers politique de la Ville, quartiers prioritaires etc. Rappelez-vous les discussions du Préfet qui mettait des critères éliminatoires, en tout cas il avait sous-entendu cette pratique. Donc le 11 avril nous devrions avoir la labellisation EVS municipal, c'est ce que l'on appelait les Maisons de Quartier. Donc ce sera Maison de Quartier du Jard, cela le restera, et nous aurons la chance d'avoir une inauguration en présence de la Préfète à l'Egalité des Chances le 09 Juin à laquelle bien évidemment tout le monde sera invité. Mme la Préfète a souhaité se déplacer pour voir le montage, je pense que nous l'avons rencontrée mais elle a changé de fonction, je l'avais rencontrée d'ailleurs à sa demande puisque c'était un moment de crise assez compliqué, nous l'avions expliqué aux services de l'Etat en leur demandant de nous laisser faire, de nous faire confiance, nous avons confiance en nos services, techniciens, élus référents.

Aujourd'hui tout ceci prend forme, je n'ai pas envie de nous jeter des fleurs mais j'entends beaucoup d'élus, de maires et autres, dire, on va attendre de voir les résultats de Vieux-Condé car c'est la première ville qui a adhéré au projet. Cependant je ne souhaite pas que l'on soit un cas d'école car nous ne devons pas l'être, chaque Maire a sa propre politique sociale à mener sur son territoire même si l'on est dans une programmation, nous l'avons rappelé, notamment Mme Christine DI BELLO dans sa présentation. Valenciennes Métropole porte la programmation et je voudrais rappeler que la CAF nous accompagne, des réunions ont lieu... le label EVS, qui est vraiment une clé de voûte du projet global social de la Ville de Vieux-Condé qui vient en mille feuilles avec celui de Valenciennes Métropole et l'inauguration le 09 juin avec la Préfète à l'Egalité des Chances, ce sera l'occasion de lui demander d'autres choses.

Excusez M. AGAH, il est agréable d'avoir des moments sympathiques. J'en profite pour féliciter les services, je ne vais pas citer tout le monde mais notamment le directeur de pôle, M. Romuald CARDON qui a fait un gros travail, les élus référents autour de cette table, je sais combien ils ont travaillé sur ce sujet. Donc cette labellisation est prévue le 11 avril avec une inauguration le 09 juin et ensuite nous rentrerons dans le processus de la CTG plus classique et plus à l'abri de ce que l'on aurait pu avoir avec le risque de perte de quartiers prioritaires.

Attention cette histoire de quartiers prioritaires n'est pas finie.

M. Franck AGAH : Après cette bonne nouvelle M. le Maire, je veux vous dire que je suis très déçu, non pas par rapport à l'ACSRV, car la Ville obtient la labellisation en commission le 11 avril. Mais simplement parce qu'un agrément centre social permettait à pas mal de partenaires de pouvoir abonder financièrement dans ce jargon l'animation globale, il y avait les départements, avec la CAF et tous ces dispositifs, le REAL, le CLAP, tous ces financements que nous pouvions obtenir et sincèrement, pour moi l'EVS est la « petite sœur » d'un centre social. Quand je vois toutes les déclinaisons qui sont faites, où l'on parle de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique, de l'animation, du social, du logement et bien sûr du handicap, nous rentrons ici dans un projet global d'animation, ce que je vous avais demandé au dernier conseil municipal, lorsque je parlais de projet social, sportif et éducatif de la Ville et que vous m'aviez transmis le PEDT du service jeunesse et là, le Powerpoint de l'EVS qui a été présenté aux différents partenaires.

Je sollicite seulement auprès de vous de pouvoir disposer des éléments et des dossiers qui ont été déposés parce que je ne pense pas, Mme DI BELLO, que ce soit le power point que vous avez présenté à la CAF mais plutôt un diagnostic territorial avec un projet de projection sur les deux années de la CTG sachant qu'il y a le contrat d'objectif et de gestion de la CAF qui va être signé au mois de novembre de cette année, qu'est-ce qui se projette sur les 3 ans à venir ? Je demande aussi à pouvoir disposer de ces dossiers pour y voir un peu plus clair. La maison de quartiers du Jard va mener des actions, je m'en satisfais, pour les habitants de Vieux-Condé, qui en ont besoin. Vous savez aussi M. le Maire, nous en discutons assez lors du conseil d'administration du CCAS de la précarité de nos habitants et de ce besoin, sortant du COVID, de pouvoir échanger, être accompagné, participé à des animations, la Maison pour Tous était au départ, montrée comme un Espace de Vie Sociale, quelle est la déclinaison qui va être faite pour pouvoir s'étendre sur le territoire. Parce que dans vos propos, M. le Maire, en décembre 2021, lorsque vous avez décidé de ne plus conventionner avec l'ACSRV, vous avez fait, deux reproches.

Le premier, vous disiez que le centre socio-culturel ne s'occupait que des jeunes en quartiers prioritaires. Vous dites vous-même que l'Etat, pour pouvoir avoir l'EVS, demande à ce que l'on ait des quartiers prioritaires... que l'on soit inscrit...

M. le Maire : oui c'est l'Etat

M. Franck AGAH : Oui l'Etat, là vous me parlez d'un EVS qui normalement a l'habilitation CAF, je ne vois pas ce que l'Etat à avoir dedans, sincèrement.

M. le Maire : Vous me direz comment la CAF est financée alors...

M. Franck AGAH : La CAF est financée par la CNAF, décision de l'Etat, mais je dis simplement que dans vos discours, au fil du temps, je mets de côté l'ASCRV, vous nous avez démontré que ce choix qui a été fait du centre socio-culturel ne vous convenait pas et qu'il fallait à un moment donné, casser cette convention pour pouvoir étendre l'activité, l'action du centre socio culturel sur toute la ville et non pas se focaliser que sur le quartier de la Solitude. Je me demande aujourd'hui quelle est la déclinaison par rapport aux actions qui se passent sur le quartier de la Solitude, avec ce qui va se passer sur la Maison de quartier du Jard, avec le service jeunesse qui rayonne sur toute la Ville. Quel lien il y aura, étant donné que dans la CTG dont on parle de la parentalité, l'accès au droit, qui souvent est porté par les CCAS, quel lien avec l'inclusion numérique, avec votre adjoint, M. Jean-François SMITS, quel lien porté avec les logements avec Mme l'adjointe, Mme Fabienne DELCOURT, et quel lien porté sur le handicap avec Mme Nathalie MRABET.

Voilà pourquoi je demande à avoir le projet global.

M. le Maire : Vous aurez l'ensemble, comme les habitants, car il va falloir communiquer, c'est important, c'est un service aux habitants.

M. Franck AGAH : Oui car la participation des habitants est le premier levier.

M. le Maire : Nous sommes bien d'accord. Et l'après COVID a joué son malheureux rôle, certains ont abandonné les projets. Je retiendrai une chose c'est la labellisation. Je me souviens du coup de téléphone, très tard le soir, pas menaçant mais me faisant comprendre que ce que je faisais n'était pas bien, et que nous n'aurions jamais de labellisation de la CAF.

Aujourd'hui cela avance pour Vieux-Condé et pour les Vieux-Condéens. C'est que nous cherchons, nous, les politiques, c'est que la programmation avance, qu'elle soit accessible, avec les formes, les moyens. Nous sommes sous tutelle de toute façon, comme à chaque fois des plans d'aides, de la CTG et d'autres organismes, et nous verrons ce que nous obtiendrons en termes de moyens.

Ce que je retiens est la labellisation qui est un signe fort donné par la CAF, ce n'est pas rien car il a fallu énormément travailler sur le sujet. Puis je souligne le déplacement de la Préfète à l'Egalité des chances qui est important, parce que, passez-moi l'expression et excusez-moi M. Charles AGAH, je vais être impoli, l'Etat nous faisait un peu la gueule sur ce coup-là, j'avais reçu son prédécesseur.

M. Franck AGAH : Mme TOUBIANA

M. le Maire : Oui. Qui était venue ici en catastrophe... mais la finalité est que sa remplaçante vient couper le ruban, donc je m'en félicite. Nous aurons plein de sujets de conversations à ce sujet.

M. Franck AGAH : pas de soucis

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération D2021_178 votée en conseil municipal le 22 novembre 2021 autorisant M. le Maire à s'engager dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Considérant la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement) réalisée le mardi 21 mars 2023,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants:

- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Accès aux droits,
- Inclusion numérique,
- Animation de la vie sociale,
- Logement,
- Handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Le Conseil municipal dispose donc des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement et les documents afférents qui seront réalisés pour les bonus territoriaux avec un effet au 1^{er} janvier 2023 afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ de Vieux-Condé au 31 décembre 2022 et gérés par la collectivité,
- **FORMALISER** le diagnostic et le plan d'actions avec les services de la commune et l'aide des services de la CAF du Nord
- **LANCER** la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale à venir
- **AUTORISER** à la signer

➤ **Vote à l'unanimité**

M. le Maire : Nous allons enchaîner l'ensemble des délibérations qui vont suivre. C'est le travail réalisé par le comité d'attribution des subventions aux associations. Je voudrais remercier l'ensemble des élus qui y ont participé, y compris, M. Franck AGAH. 3 associations participent également à cela. C'est un comité qui propose au Maire d'attribuer une subvention d'une certaine somme.

M. Franck AGAH : Puisque vous me citez, et faisant partie de cette commission, je pense que l'opposition, mon groupe est au courant de toutes les délibérations qui seront passées. Nous avons eu les délibérations, on aurait pu gagner du temps.

Les 5 minutes que vous nous précisez tout le temps pour chaque délibération. Mais là si vous les faites une par une que l'on prend 5 minutes à chaque fois pour débattre...

M. le Maire : A tous ceux qui vont intervenir, vous donnez le nom de l'association et le montant attribué.

Dans un premier, ce seront des subventions de fonctionnement, puis des subventions de projets.

Et on termina avec une demande de subvention exceptionnelle. Faites attention à vos éventuelles participations aux associations et à ne pas prendre part au vote.

D2023_37 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « APE Carnot » Association des Parents d'Élèves

M. Germain DAPSENCE : L'association des Parents d'élèves de l'école Carnot a sollicité une demande de subvention. Le Comité consultatif d'attribution des subventions a émis un avis favorable le 13 mars 2023 à hauteur de 220 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver cet accompagnement financier de 220 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « APE Carnot » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 220 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 220 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** Mme Carine MULETTE REAL ne prend pas part au vote.

D2023_38 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Collectif Quartier Carnot »

M. Mohamed ARBOUCHE : L'association « Collectif Quartier Carnot » a sollicité une demande de subvention. Le Comité consultatif d'attribution des subventions a émis un avis favorable le 22 février 2023 pour un montant de 220 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'accompagnement financier de 220 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Collectif Quartier Carnot » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 220 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 220 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_39 Demande de demande de subvention de l'association « Les Marcheurs des Gueules Noires »

M. Serge FORTE : L'Association Les Marcheurs des Gueules Noires a sollicité une demande de subvention de 220 € approuvée par le Comité. Nouvelle association qui a été créée au mois d'octobre dernier.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Les Marcheurs des Gueules Noires » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 220 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 220 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_40 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « La Vert Veine »

M. Germain DAPSENCE : L'association « La Vert Veine » a sollicité une subvention. Ainsi le Comité consultatif d'attribution des subventions a émis un avis favorable le 22 février dernier pour un accompagnement financier à hauteur de 220 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver une aide de 220 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « La Vert Veine » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 220 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 220 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** Mme Christine DI BELLO ne prend pas part au vote.

D2023_41 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Gang 59 »

M. Jean-François SMITS : Le comité propose pour l'association Gang 59 une subvention de 300 €.

M. le Maire : Merci Jean-François, Gang 59 est un groupe de Rock pour ceux qui ne connaissent pas.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Gang 59 » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 300 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 300 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_42 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « GEA Gymnastique d'Entretien Adulte »

Mme Caroline DI CRISTINA : Le Comité consultatif d'attribution des subventions a émis un avis favorable pour un accompagnement financier à hauteur de 350 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « GEA » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 350 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 350 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_43 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Cité Taffin »

Mme Caroline DI CRISTINA : Le Comité consultatif d'attribution des subventions a émis un avis favorable pour un accompagnement financier à hauteur de 500 € pour l'Association « Cité Taffin ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Cité Taffin » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** M. Germain DAPSENCE ne prend pas part au vote.

D2023_44 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Envies Agées ».

Mme Caroline DI CRISTINA : Le Comité consultatif d'attribution a statué le 08 février dernier et a émis un avis favorable sur un accompagnement financier de 500 € pour l'Association « Envies Agées. »

M. le Maire : Je ne le précise pas mais j'ai suivi à 100 % l'ensemble des décisions prises pour ces décisions lors du Comité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Envies Âgées » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_45 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Union des Chasseurs de Vieux-Condé »

M. Serge FORTE : L'Union des Chasseurs de Vieux-Condé demande une subvention de 500 € approuvée par le comité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Union des Chasseurs de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_46 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « USEP Caby »

Mme Christine DI BELLO : L'Association USEP Caby demande une subvention d'un montant de 500 € approuvé au Comité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « USEP Caby » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_47 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Secours Catholique »

Mme Caroline DI CRISTINA : L'Association Secours Catholique a demandé une subvention à hauteur de 500 € approuvé par le Comité consultatif.

M. le Maire : Le Secours Catholique est une association très importante, surtout pour les bénéficiaires. Nous espérons pouvoir les soutenir d'année en année même si on préférerait ne pas avoir recours à ces actions.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Secours Catholique » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_48 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Vieux-Condé et sa Région »

M. Jean-François SMITS : Le Comité propose une subvention de 600 € pour l'Association « Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Vieux-Condé et sa Région ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Vieux-Condé et sa Région » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 600 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 600 €.**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_49 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Sportive du Collège de Vieux-Condé »

M. Mohamed ARBOUCHE : L'association « Sportive du Collège de Vieux-Condé » demande une subvention de 1 000 € approuvée par le Comité consultatif.

M. le Maire : M. Mickael PETITJEAN et Mme Carine MULETTE ne prennent pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Sportive du Collège de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 000 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** M. Michael PETITJEAN et Mme Carine MULETTE REAL ne prennent pas part au vote.

D2023_50 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Germinal »

M. Germain DAPSENCE : Une demande de subvention a été sollicitée par l'association « Germinal ». Le 15 février 2023, le Comité consultatif d'attribution a répondu favorablement sur un accompagnement financier à hauteur de 1 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

M. le Maire : Mme Laurence DEZOTEUX ne prend pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Germinal » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 000 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Mme Laurence DEZOTEUX ne prend pas part au vote.

D2023_51 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Le Colibri »

M. Serge FORTE : l'Association « Le Colibri », 1 280 € approuvés par le Comité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Le Colibri » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 280 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 280 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_52 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Maréchal de Vauban »

M. Jean-François SMITS : Le Comité consultatif propose une subvention de 1 500 € à l'association Maréchal de Vauban.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Atelier Mal de Vauban » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_53 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Thai Boxing»

M. Serge FORTE : La subvention demandée par le Thai Boxing de 1 710 € approuvée par le Comité Consultatif.

M. le Maire : M. Mohamed ARBOUCHE ne prend pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Thaï Boxing» ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 710 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 710 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** M. Mohamed ARBOUCHE ne prend pas part au vote.

D2023_54 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Sportitude»

M. Serge FORTE : L'Association Sportitude a demandé une subvention de 2 000 € approuvée par le Comité Consultatif.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Sportitude » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 2 000 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 2 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_55 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Amitiés Franco-Allemande »

Mme Carine MULETTE : pour la demande de subvention de l'Association Amitiés Franco-Allemande, un montant de 2 000 € a été approuvé par le Comité consultatif d'attribution des subventions.

M. le Maire : Mme Marie-France LEMOINE (+ procuration) et M. Bernard LIEGEOIS ne prennent pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Amitié Franco- Allemande » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 2 000 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 2 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Mme Marie-France LEMOINE (+ procuration) et M. Bernard LIEGEOIS ne prennent pas part au vote.

D2023_56 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Calabria Mia »

M. le Maire : une pensée pour une personne que l'on connaît tous ici, nous lui souhaitons un bon repos.

M. Jean-François SMITS : le Comité consultatif propose une subvention de 2 000 € à verser à l'Association Calabria Mia.

M. Franck AGAH : Cela figurera sûrement dans l'une des questions écrites, nous souhaiterions parler du jumelage.

M. le Maire : Très bien.

M. Franck AGAH : Cela ne nous prendra pas nos vingt minutes.

M. le Maire : Je ne sais pas, on verra.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Calabria Mia » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 2 000 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 2 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_57 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Dépendanse »

M. Jean-François SMITS : Le Comité consultatif propose pour l'association Dépendanse, qui fera son gala le 27 mai à la salle Germinal, une subvention de 3 500 €, divisée en deux parties puisqu'elle dépasse les 2 000 €. Donc 1 750 € de suite et 1 750 € sur demande justifiée.

M. le Maire : Je rappelle qu'à partir de maintenant, au niveau de la présentation des délibérations, il y a un mécanisme, au-delà de 2 000 €, je vous invite à présenter la somme globale, sachant que les dates sont toujours les mêmes et c'est 50 % avant le 30 mai et 50 % avant le 15 octobre.

Mme Anne-Sophie ROSART est absente mais a une procuration, nous précisons qu'elle ne prend pas part au vote car une procuration vaut vote.

M. Franck AGAH : Qui M. le Maire excusez-moi?

M. le Maire : Anne-Sophie ROSART

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Dépendanse » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 3 500€ ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2 000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois,

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 3 500 € selon les modalités suivantes :**
 - 1 750 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 1 750 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** Mme Anne-Sophie ROSART ne prend pas part au vote.

D2023_58 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Authentik Crew»

Jean-François SMITS : le Comité propose une subvention pour l'association Authentik Crew de 3 810 € toujours en deux fois.

M. le Maire : Mme Anne-Sophie ROSART ne prend pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Authentik Crew » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 3 810€ ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2 000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 3 810 € selon les modalités suivantes :**
 - 1 905 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 1 905 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant du besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** - Mme Anne-Sophie ROSART ne prend pas part au vote.

D2023_59 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « La Balle d'Or»

M. Serge FORTE : L'Association La Balle d'Or a demandé une subvention de 4000 € approuvée par le Comité toujours en deux versements, au plus tard le 30 mai pour le premier versement, et le deuxième auprès de vous M. le Maire.

M. le Maire : Christine DI BELLO ne prend pas part au vote.

M. Franck AGAH : Est-ce que vous pouvez vérifier concernant M. LIEGEOIS Bernard pour la Balle d'Or, parce que je sais qu'il adhère à l'association.

M. le Maire : Je pense qu'il adhère aussi, merci de l'avoir rappelé. Mme Christine DI BELLO et M. Bernard LIEGEOIS ne prennent pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « La Balle d'Or » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 4 000 € ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 4 000 € selon les modalités suivantes :**
 - 2 000 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 2 000 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Mme Christine DI BELLO et M. Bernard LIEGEOIS ne prennent pas parte au vote.

D2023_60 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « CCSHU Ufolep Vélo VTT »

M. Serge FORTE : Ufolep Vélo VTT, 5 070 € versés en deux versements toujours approuvés par le Comité. Le championnat du Nord se déroule à 12h à L'Avaleresse.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « CCSHU Ufolep Vélo VTT » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 22 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 5 070€ ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2 000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 5 070 € selon les modalités suivantes :**
 - 2 535 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 2 535 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023-61 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Girls Band »

Jean-François SMITS : concernant l'association des Girls Band, le comité valide une subvention de 5 500 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Girls Band » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 5 500 € ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de 5 500 € selon les modalités suivantes :
 - 2 750 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 2 750 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_62 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Harmonie Municipale de Vieux-Condé/Fresnes »

Mme Carine MULETTE : Pour la demande de subvention de l'association Harmonie Municipale de Vieux-Condé/Fresnes» un montant à hauteur de 10 000 € a été approuvé. 5 000 € au plus tard le 30 mai 2023 et 5 000 € sur demande écrite à M. le Maire.

M. le Maire : Mme Christine DI BELLO ne prend pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Harmonie municipale de Vieux-Condé/Fresnes » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 10 000 € ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2 000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 10 000 € selon les modalités suivantes :**
 - 5 000 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 5 000 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** Mme Christine DI BELLO ne prend pas part au vote.

D2023_63 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Hand ball Club Vieux-Condéen »

M. Serge FORTE : Hand-Ball Club de Vieux-Condé, 16 500 € en deux versements toujours approuvés par le comité consultatif.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Hand Ball Club Vieux-condéen » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 16 500€ ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2 000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 16 500 € selon les modalités suivantes :**
 - 8 250 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 8 250 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant du soutien financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_64 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « ALCVC »

M. Serge FORTE : ALCVC, 18 000 € versés en deux fois, je précise qu'ils organisent dimanche la VIVICITA et je les en remercie.

M. le Maire : M. Pierre SCARAMUZZINO ne prend pas part au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « ALCVC » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 18 000 € ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 18 000 € selon les modalités suivantes :**
 - 9 000 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 9 000 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** M. Pierre SCARAMUZZINO ne prend pas part au vote.

D2023_65 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Amicale du Personnel Communal et Assimilés »

M. le Maire : c'est un peu l'équivalent du comité d'entreprise en entreprise.

Mme Caroline DI CRISTINA : le Comité consultatif propose une subvention de 120 000 € pour l'Amicale du Personnel versés en deux fois, une fois en Mai et la deuxième fois en octobre.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Amicale du Personnel Communal et Assimilés » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 120 000 € ;

Considérant que pour toute demande de plus de 2 000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 120 000 € selon les modalités suivantes :**
 - 60 000 € au plus tard le 30 mai 2023.
 - 60 000 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

- **AUTORISER M. le Maire à signer la convention financière**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_66 Demande de subvention de projet de l'association « La Balle d'Or »

A la différence des subventions de fonctionnement qui sont récurrentes, les subventions de projet concernent un projet bien particulier. La commission se réunit aussi pour ceci, nous regardons tous les critères, une somme sollicitée n'est pas forcément attribuée. Les élus réunis ici en sont témoins.

M. Serge FORTE : La Balle d'Or a demandé une subvention de projet de 1 500 €, pour le soixantième anniversaire qui va se dérouler au mois de Juin, il va y avoir un gala et une brocante.

M. le Maire : Oui le Gala aura lieu le 10 juin avec un concert dans un champ etc etc.

Mme Christine DI BELLO ne prend pas part au vote, ni M. Bernard LIEGEOIS.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention de projet déposée par l'association « La Balle d'Or » dont l'objet est le financement d'une soirée concert dans le cadre des 60 ans de l'association;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité** Mme Christine DI BELLO et M. Bernard LIEGEOIS ne prennent pas part au vote.

D2023_67 Demande de subvention de projet de l'association « Calabria Mia »

M. Jean-François SMITS : Suite à la demande de subvention de projet de l'association pour son action intitulée « Horizon 10 ans », le comité propose une subvention de 1 600 €.

M. Franck AGAH : Ma question concerne les subventions, le comité consultatif s'est réuni lors de quatre réunions pour les subventions, ne peut-on pas les intercaler et les fixer à 16h, 18h pour que tout le monde soit présent parce que celle du 13 mars, pour ma part, j'ai participé aux trois premières sur mon temps de travail, je n'ai pas pu participer à la quatrième. Donc ma question pour « Horizon 10 ans », qu'est-ce que c'est ?

M. Jean-François SMITS : C'est par rapport au jumelage, M. Bernard LIEGEOIS en parlera mieux que moi, les 10 ans du jumelage.

M. Franck AGAH : 10 ans du Jumelage avec l'Italie? Calabria Mia est l'association franco-italienne qui gère des activités comme des cours italiens et des animations mais le jumelage a plus de 10 ans.

Si j'avais pu participer en comité consultatif.

M. le Maire : L'année dernière ils avaient présenté un projet à hauteur de 14 000 €

M. Franck AGAH : 14 000 € dont M. le Maire vous avez dit ..

M. le Maire : Que ce n'est pas à nous de s'occuper de cela

M. Franck AGAH : C'est pour cela que je vous dis que dans une question écrite, j'interviendrai sur les jumelages, mais en général et Gizzeria, il y a plus de 10 ans.

M. le Maire : Oui, c'est par rapport à la Calabria Mia. Il y a en complément des subventions de la Région.

M. Franck AGAH : Comme ils ont toujours fait lorsqu'ils se déplaçaient en Italie, demande à la Région, au Consulat, pour obtenir d'autres financements pour accompagner leur projet.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention de projet déposée par l'association « Calabria Mia » dont l'objet est le financement d'une fiche action intitulée Horizon 10 ans;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 600 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de 1 600 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_68 Demande de subvention de projet de l'association « USEP Caby »

Mme Christine DI BELLO : Une demande de subvention de projet a été demandée par l'association USEP Caby pour financer le transport du voyage au ski pour des élèves de CM2. Le comité a décidé de leur octroyer 4500 € en deux fois.

M. le Maire : Non, c'est une subvention de projet, en une seule fois.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention de projet déposée par l'association « USEP Caby » dont l'objet est le financement d'un séjour au ski pour les élèves de CM2;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 4 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 4 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_69 Demande de subvention exceptionnelle de l'association « USEP Caby »

Mme Christine DI BELLO : Une demande de subvention exceptionnelle a été faite par l'association USEP Caby pour la co-organisation du week-end Playmobil. Une subvention de 1 200 € a été approuvée par le comité.

M. le Maire : Pour information, on avait attribué 1 500 € et comme la manifestation a eu lieu, ils ont précisé qu'ils ont dépensé 1 200 € et non 1 500 €. On les remercie de cette transparence.

M. Franck AGAH : Si je comprends bien, Jean-François (SMITS), nous avait expliqué que chaque école, à travers son USEP, son comité de parents d'élèves, faisait la gestion de la buvette qui leur permettait d'avoir de l'autofinancement sur des projets.

M. le Maire : chacune leur tour

M. Franck AGAH : Donc si on vote cette fois-ci pour Caby, l'année prochaine si c'est l'école Carnot ou l'école du Rieu, on votera aussi une subvention de projet pour ça ?

M. le Maire : Cela dépendra, car ici, on avait Caby qui était coorganisateur sur ce week-end Playmobil. On a eu un événement assez important, 5 000 entrées, plus que les années précédentes. On avait David DENGLOS, celui qui avait la maquette de 70 m². Je pense que l'on aura plus besoin de cette aide financière qui permettait de prendre en charge un certain nombre de choses, mais c'était la dernière fois qu'il sortait de grande maquette comme cela. Oui on aura toujours nos « partenaires buvette traditionnels », mais sûrement pas cette subvention exceptionnelle.

M. Franck AGAH : Ce qui veut dire que le prestataire, le particulier qui est venu, la ville vote une subvention à Caby et Caby prend en charge ?

M. le Maire : Oui car ils sont coorganisateur car ils tiennent la buvette. C'est dans la délibération.

M. Franck AGAH : Oui, mais la délibération, c'est ce que vous écrivez, mais dans le fond. Que Jean-François (SMITS) nous explique.

M. Jean François SMITS : Chaque année de toute façon, on utilise l'association, on co-organise avec eux, ils font un certain nombre de choses, ils tiennent des ateliers, effectuent un certain nombre d'événements au sein même de l'événement principal. Et parfois justement quand on a des dioramistes qui sont des particuliers car on utilise en même temps une association, l'association qui co-organise avec nous, peut prendre en charge certaines choses que nous ne pouvons pas prendre en charge. Donc par exemple, pour ce dioramiste, on a pris en charge la partie location de camionnette, mais parfois il y a des paramètres pris en charge par l'association.

Comme on coorganise, l'association a pris en charge.

M. le Maire : Il ne faut pas que Caby perde de l'argent.

M. Franck AGAH : Non audible.

M. le Maire : Non là c'est une subvention.

M. Franck AGAH : Donc ce qui veut dire dans l'article L2122, la location DLM de 90 m³, c'est pour cela.

M. le Maire : On me dit oui. Il y a tellement de décisions.

M. Franck AGAH : C'est aussi notre rôle d'essayer de comprendre tout. Sinon on reste à notre maison.

M. le Maire : Ce sera sous cette forme la dernière fois, je parle de la maquette.

M. Franck AGAH : Pas Playmobil ?

M. le Maire : Non

M. Jean-Francois SMITS : Je l'ai convaincu de venir cette année.

M. Franck AGAH : Non audible

M. le Maire : on a fait 5 000 entrées.

M. Franck AGAH : Il faut se mettre à la hauteur de l'évènement.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association « USEP Caby » dont l'objet est la co-organisation du Week end Playmobil;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 13 mars 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier ne pouvant dépasser 1 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 200 €.**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

QUESTIONS ECRITES

M. le Maire : Une question orale posée par Vieux Condé O cœur : gestion du personnel et des services municipaux, je n'ai pas plus de précision. Soit je peux répondre tout de suite, soit je vous envoie les éléments comme le prévoit le règlement. Cela va dépendre de ce que vous allez me demander.

Mme Marie-France LEMOINE : Je voudrais quand même avoir quelques précisions sur ce courrier que nous avons tous reçu d'un agent de la commune qui nous annonçait son départ. Je voudrais savoir est ce que cette personne est partie volontairement, c'était un contrat ? Ce qui nous a surtout interpellé, c'est quand elle nous parle des nouveaux services concernant le réseau informatique et téléphonique, elle met en garde un peu sur le fonctionnement.

Est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications sur ces inquiétudes ?

M. le Maire : Je vais essayer de vous faire une réponse, j'aime bien l'informatique mais j'ai mes limites aussi. Je pense que le technicien est là (pas présent). D'abord, oui c'est un CDD et non pas un agent de la fonction publique, d'une durée d'un an, du 05 juillet 2022 jusqu'au 04 juillet 2023. L'agent a démissionné le 13 mars. C'est sa volonté de démissionner, c'est important, ce n'est pas une sanction disciplinaire, on n'a rien à lui reprocher.

La procédure a été respectée. Après avoir épuisé ses congés, le contrat de l'agent a pris fin le 31 mars 2023. Concernant les remarques qu'elle faisait dans son courrier, il y a plusieurs inquiétudes et on a les mêmes. Je vais vous parler de la 3CX, aujourd'hui, l'informatique, la technologie évolue, dans mon bureau comme dans les autres, il n'y a plus de téléphone fixe. 3CX est un outil, une application sans rentrer dans le détail, qui passe par internet, plus de lignes téléphoniques RTC, même si les commissions de sécurité nous réclament toujours les téléphones fixes.

Autre sujet : l'accès aux données, la loi RGPD et la protection des données. Vous avez des communes, des centres hospitaliers qui ont été attaqués, piratés.

Et aussi, c'est le stockage des données, la sécurité et la capacité de stocker des données. On dématérialise de plus en plus. Et nos serveurs commencent à manquer de place. Concrètement, c'est dans nos serveurs, que sont hébergés les images de nos plus de 100 caméras maintenant. A chaque fois, un disque dur géant enregistre des données. On travaille en ce moment sur les Rives Créatives, réseau Réhdeval, réseau fibre optique dédiée à la commune pour l'interconnexion de tous les bâtiments municipaux de la ville. Le but est que toutes ces données soient hébergées ailleurs qu'en mairie.

Avant, dans les mairies, les serveurs étaient à la cave, ce qui est toujours le cas. Mais quand il y a un incendie, le premier qui « flotte » lors d'un incendie, c'est le serveur. La technologie avance.

L'objectif est d'externaliser la totalité de nos données téléphoniques, serveur, images, donc cette personne se posait ces questions-là, nos services travaillent sur le sujet avec le DGS.

Il faut le faire de manière réglementaire et sécuritaire.

Si on « débranche » la prise du serveur, 80 % du fonctionnement de la ville s'arrête. Plus de téléphone, pièces d'identité, délibérations, conseils municipaux... donc forcément la technologie investie il y a 5 ou 10 ans ne correspond plus du tout aux besoins actuels.

Le serveur c'est Maurice DISTINGUIN qui l'a installé, certains s'en souviennent, c'était un ancien DGS.

M. Franck AGAH : Ne parlons pas des absents M. PICARD (sous-entendu que la dernière intervention de M. le Maire avait été précisée par M. le DGS).

M. le Maire : Quelqu'un a l'année ou pas ?

M. Franck AGAH : 2012-2014

M. le Maire : 10 ans donc. Un ordinateur qui a un an, il va à la poubelle si on le casse. On avait chiffré le changement du serveur à hauteur de 100 000 €. Il y a danger de perte de données, de piratage et de protection des données.

M. Franck AGAH : Et c'est à cause de cela qu'elle est partie? Vous n'avez pas répondu à notre question.

M. le Maire : Non, elle a démissionné, cela finalement ne correspondait pas à son activité, à son profil..

M. Franck AGAH : Ce qui veut dire que la personne qui viendra aura plus de compétences adaptées au serveur ?

M. le Maire : On a déjà quelqu'un ici.

M. Franck AGAH : Dans un contrat de qualification

M. le Maire : Non le technicien actuel qui gère tout cela.

M. Charles AGAH : C'est sur la restructuration des services, je suppose que l'on en parlera au prochain CST qui aura lieu normalement le 04 mai prochain. Nous posons cette question par rapport à ce départ du service numérique, nous voulons savoir s'il va être remplacé, parce qu'aujourd'hui à la ville de Vieux-Condé, comme dans beaucoup de communes on fait le pas et on met un coup sur la pédale d'accélérateur sur le numérique. Lors d'un

précédent conseil municipal, j'ai dit justement que la population n'était pas forcément adaptée à ce passage. Les agents municipaux aussi ne le sont pas.

Est-ce que vous pensez que la ville de Vieux-Condé pourrait fonctionner normalement avec ce coup d'accélérateur que vous empruntez avec un seul agent plus un contrat en alternance dans ce service ? Première question.

Une deuxième question, on a eu vent de départs, d'une mutation par exemple du service financier, agent qui est aujourd'hui à la Maison Pour Tous. Est-ce une volonté personnelle ? Est-ce qu'il n'y a pas un problème au sein du service, ce qui aurait engendré son départ ? Est-ce que cette personne est pleinement satisfaite ?

Lors du dernier CST, je tiens quand même à dire qu'on avait beaucoup de questions par rapport à un document qui nous a été présenté, le baromètre social, car ce document révélait quelques situations de couleur rouge dans lequel notre ville se positionnait sur certains services. J'espère que ce baromètre sera actualisé pour le prochain CST.

Toutes ces questions nous laissent un peu dans le flou. Je tiens à terminer sur une remarque que vous avez faite dans ce conseil qui attrait justement aux questions écrites et orales, dont je me permets de faire une remarque dessus. Lorsque M. AGAH Franck vous a fait une demande par rapport à une question sur le jumelage, vous avez répondu que vous étiez preneur.

M. le Maire : Oui

M. Charles AGAH : La signification du mot preneur, c'est-à-dire que vous attendiez la question pour qu'on puisse avoir des informations ? C'est cela en fait le gros problème qu'on a aussi pointé fortement dans le budget, aujourd'hui on n'a pas de communication nécessaire pour notre travail d'opposition au sein de la ville et nous n'avons pas de commission, à part le CST et les commissions obligatoires. On va toujours en revenir à la même chose, les commissions facultatives permettent à une commune de travailler collectivement entre majorité et opposition. Aujourd'hui, on n'a rien du tout. Tous ces questionnements, on vous les pose en questions écrites, si vous êtes preneur de nos questions écrites, faites-nous une liste avec les thèmes, comme ça, on vous les envoie directement, on aura les informations.

M. le Maire : Vous n'allez pas m'avoir sur ce coup-là M. Charles AGAH.

M. Charles AGAH : Je me permets de vous faire cette remarque.

M. le Maire : C'était bien tenté, je salue votre tentative, je vous remercie. Quand je prenais l'exemple du jumelage, je n'attends pas après vos questions pour cela. C'est juste que cela fait « tilte » au moment où M. Franck AGAH prend la parole parce que nous avons un travail de fond à reconstruire sur le jumelage, parce que le COVID nous a flingué pas mal de choses. C'est à force de propositions, comme dans le comité d'attribution des subventions, on écoute. Je pense aujourd'hui, que sur ces sujets-là, il n'y en n'a pas.

Concernant le personnel, cela dépend si on voit le verre à moitié plein ou à moitié vide, la moyenne je pense que c'est 7,9 de satisfaction générale. On ne peut pas satisfaire tout le monde. Je pensais même que la note allait être en dessous, suite au COVID, aux difficultés, aux changements, c'est perturbant pour certains. Vous avez des personnes qui sont aptes à pouvoir changer, d'autres n'ont pas envie et veulent rester dans leur situation. On a tout retravaillé, de A à Z. Vous aurez l'occasion d'en parler en CST. Ce questionnaire de « satisfaction », il doit vivre, il devrait être fait une fois par an. Après, il y a l'individualité de la personne et la personnalité. On a une personne qui en effet était au service comptabilité, qui était avant au secrétariat général, sous le pôle de M. Le DGS, qui a fait une demande d'aller dans ce service. En découvrant le service, elle ne s'y est pas retrouvée, et aujourd'hui elle est au service à la population, où sauf erreur de ma part elle est heureuse.

M. Franck AGAH : Attendez, elle est passée par le Foyer des personnes âgées.

M. le Maire : Non elle est à la mairie Annexe.

M. Franck AGAH : Avant cela.

M. le Maire : Non c'est parce qu'elle était au service finances et que le CCAS et la ville travaillent ensemble mais c'était sous la casquette du service financier. Elle est partie des services finances au service accueil de la mairie, ce qui nous permet de maintenir la chose, toujours à chaque fois avec des entretiens etc.

Maintenant nous ne sommes pas à l'abri d'une personne qui ne soit pas satisfaite dans un métier ou une activité, je remercie encore les services notamment formation, RH, qui arrivent à capter ce genre de choses que parfois on ne verrait pas, on ne peut pas tout voir il y a 300 personnes à gérer.

Ce questionnaire anonyme au départ, je souhaite qu'il le reste, la volonté c'est de faire vivre et de « mettre le doigt où cela fait mal », au-delà de 7 points sur 10, c'est plutôt pas mal en termes de satisfaction. Je ne sais pas si j'ai répondu, on ne va pas débattre plus de 20 minutes quand même ...la perche était bien tendue. Allez-y allez-y une dernière pour la route.

M. le Maire : Oui M. Charles AGAH. Attention qu'il ne « vous pique pas le timing » ...

M. Charles AGAH : Le questionnaire a été répondu par 52% des agents, c'est quand même 52% seulement.

M. le Maire : 56%

M. Charles AGAH : Oui 56%, une cinquantaine, il pointe, là où vous parlez en matière générale, on peut se satisfaire que tout va bien etc, mais il y a certains services où cela nous pose certaines questions. Je préfère appuyer aujourd'hui là où cela fait mal plutôt que de se satisfaire des conditions dans lesquelles ils travaillent.

M. le Maire : C'est l'une des missions de la première adjointe et je lui fais totalement confiance et elle vous fera un retour au fur et à mesure. Je voudrais vous laisser clôturer par votre chef de file si vous me l'autorisez M. Charles AGAH, en l'occurrence M. Franck AGAH.

M. Franck AGAH : Oui M. le Maire, je voulais simplement signaler qu'au niveau de l'accueil en mairie, ce serait bien, lorsqu'une personne vient en mairie pour un service, et qu'on lui demande son identité, sa déclinaison identitaire, puisse préciser que c'est dans le cadre de VIGIPIRATE.

M. le Maire : Dont acte.

M. Franck AGAH : Il y a beaucoup de personnes qui viennent à l'accueil de la mairie, et je ne vais pas citer son nom, souvent c'est une femme et un homme, l'homme a plutôt tendance à être, je ne vais citer de nom puisque nous sommes en période un « peu de guerre », mais son attitude est vraiment soit provocatrice ou pas pédagogique dans sa démarche.

M. le Maire : Je vais regarder cela, vous savez que mon bureau n'est plus en haut mais en bas, et c'est vrai que parfois je m'avance, j'écoute et j'interviens, c'est la qualité du service et vous avez raison parce que c'est la première personne que l'on voit quand on rentre dans la mairie et c'est donc l'image de marque de notre commune. Dont acte.

M. Franck AGAH : moi je suis visible, mais lorsqu'on demande l'identité à Mme LEMOINE Marie-France...

M. le Maire : Vigipirate nous impose des choses. Je rappelle un élément, aussi important que votre intervention car l'accueil c'est très important, l'agressivité de certaines personnes qui rentrent en mairie ou ailleurs. On a un vrai sujet, les gens s'énervent de plus en plus, les services de police le constatent aussi. C'est aussi que l'on demande l'identité de chacun, on ne laisse plus personne monter dans les bureaux, nous devons savoir, il n'est impossible qu'un jour ou l'autre on badge les gens qui viennent en visiteurs, comme cela se fait dans d'autres communes, pas les élus ni le personnel bien entendu, que l'on prenne une pièce d'identité. Nous réfléchissons à des systèmes de sécurité comme cela.

M. Franck AGAH : Non audible.

M. le Maire : Il faut que l'on protège nos agents car c'est une première cible de défouloir et d'agressivité. C'est la vérité, je ne parle pas que de la mairie de Vieux-Condé, malheureusement, on le constate partout, la violence est devenue facile, les gens ne se rendent pas compte qu'ils sont violents. Concernant votre demande, le message va être passé, Caroline est là, le DGS est là, le message va être passé pour qu'en effet nous soyons un peu plus polis et expliquer pourquoi nous faisons cette démarche de demander la pièce d'identité.

M. Franck AGAH : Je suis d'accord avec vous M. le Maire vu la situation qui se passe dans cette société qui devient de plus en plus difficile, il y a aussi des formations, la gestion non violente et il y a des choses à faire.

M. le Maire : La situation de crise oui, sachez que votre serviteur a fait une formation, il y a un an et demi, dont je me souviendrai toute ma vie, avec le GIGN au commissariat d'Anzin, pour savoir comment se comporter face à une personne armée. Sachez que votre serviteur reçoit en moyenne deux à trois menaces de mort par mois.

Je ne dépose pas plainte à chaque fois, cela ne sert à rien, on m'a proposé des protections policières mais je ne vais pas dormir avec un policier, j'aime bien les policiers mais quand même. Sachez que cette agressivité se répète et nous devons protéger nos agents, mais en même temps il doit y avoir un échange et peut être que l'explication n'est pas bonne, donc on va faire en sorte...

M. Franck AGAH : Votre formation a bien marché, vous ne coupez plus le micro.

M. le Maire : C'est vrai, la séance est levée. N'oubliez pas de signer les procès-verbaux.

Fin de séance à : 20h35.

La secrétaire de Séance



Ghislaine SALINGUE

Le Maire



David BUSTIN

